



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

Monsieur

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Signature
numérique de
Xavier
JANC
Date :
2024.02.06
13:10:55
+01'00'

Signature du (des) demandeur(s)

PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN

Réaménagement du Boulevard et Square Jules Ferry et des trois squares du Boulevard Richard Lenoir, Paris 11^{ème}

ANNEXES OBLIGATOIRES ET VOLONTAIRES DU DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS DU PROJET



www.ogi2.fr

OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE
Aménagement, VRD,
Génie-Civil,
Environnement,
Hydraulique

Siège Social – Agence Paris :
27, rue Garibaldi 93100 MONTREUIL
Tel : 01 41 58 55 69 - Fax : 01 41 58 55 89
Siret : 384 000 907 00020



Sommaire

1. Annexes obligatoires (3 - 7)	3
1.1. Annexe 3 : Plan de situation au 1/25 000 du site de projet.....	3
1.2. Annexe 4 : Photographies datées de la zone d'implantation.....	4
Vue n°5 du square May Picqueray – source : OGI, Janvier 2024.....	6
1.3. Annexe 5 : Plan du projet	7
1.4. Annexe 6 : Occupation des sols et Photographies des abords du quartier	12
1.5. Annexe 7 – Situation du site par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches.....	15
2. Annexe Volontaire 1 – Note d'accompagnement	16
2.1. Préambule	16
2.2. Présentation du projet de la Promenade Richard Lenoir et de Vélorue dans le 11ème arrondissement de Paris.....	16
2.2.1. Le site de projet et ses dysfonctionnements	16
2.2.2. Les objectifs du projet	17
2.2.3. Les principes d'intervention d'un projet routier et paysager.....	18
2.2.4. Les principes de gestion des eaux pluviales du projet	18
2.2.5. La programmation et le phasage du projet	20
2.2.5.1. Vélorue Jules Ferry	20
2.2.5.2. Square Jules Ferry	21
2.2.5.3. Square May Picqueray	23
2.2.5.4. Square Richard Lenoir.....	23
2.2.5.5. Square Breguet-Sabin	24
2.2.6. Analyse des projets environnants	24
2.2.6.1. Projets connexes soumis à évaluation environnementale	24
2.2.6.2. Autres projets d'aménagement environnants non soumis à évaluation environnementale.....	25
2.3. Principaux Enjeux environnementaux et prise en compte	25
2.3.1. Trafic et mobilités	25
2.3.1.1. Simulations de trafic et note d'experts sur les conditions de circulation à terme	25
2.3.2. Biodiversité	28
2.3.2.1. Stratégie de végétalisation et de gestion des espaces verts.....	28
2.3.2.2. Impacts de la dépose des clôtures sur la biodiversité	30
Liste des figures	32

1. ANNEXES OBLIGATOIRES (3 - 7)

1.1. ANNEXE 3 : PLAN DE SITUATION AU 1/25 000 DU SITE DE PROJET

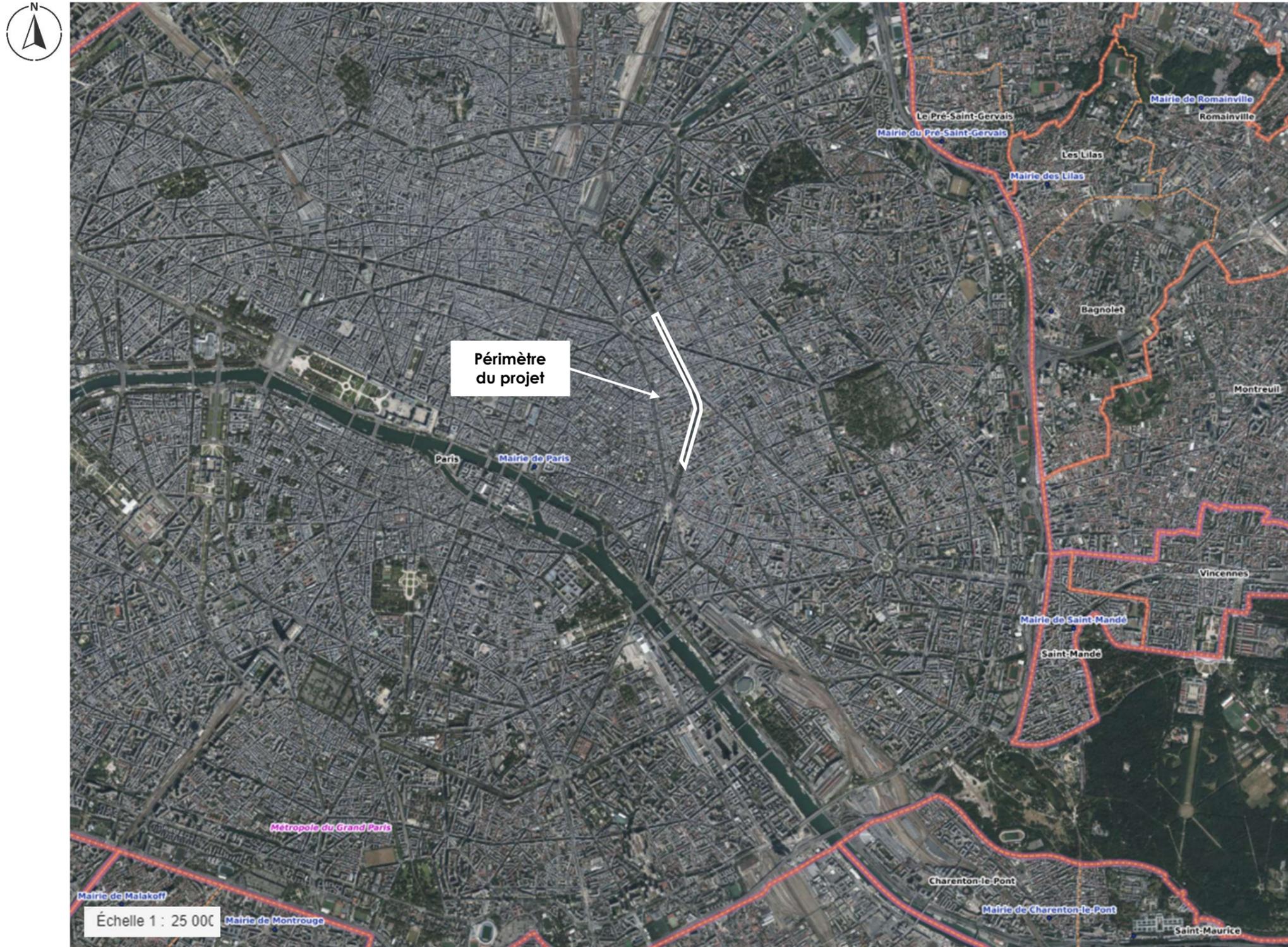


Figure 1 : Localisation du secteur de projet à l'échelle 1/25 000ème – Source : Géoportail

1.2. ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIES DATEES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



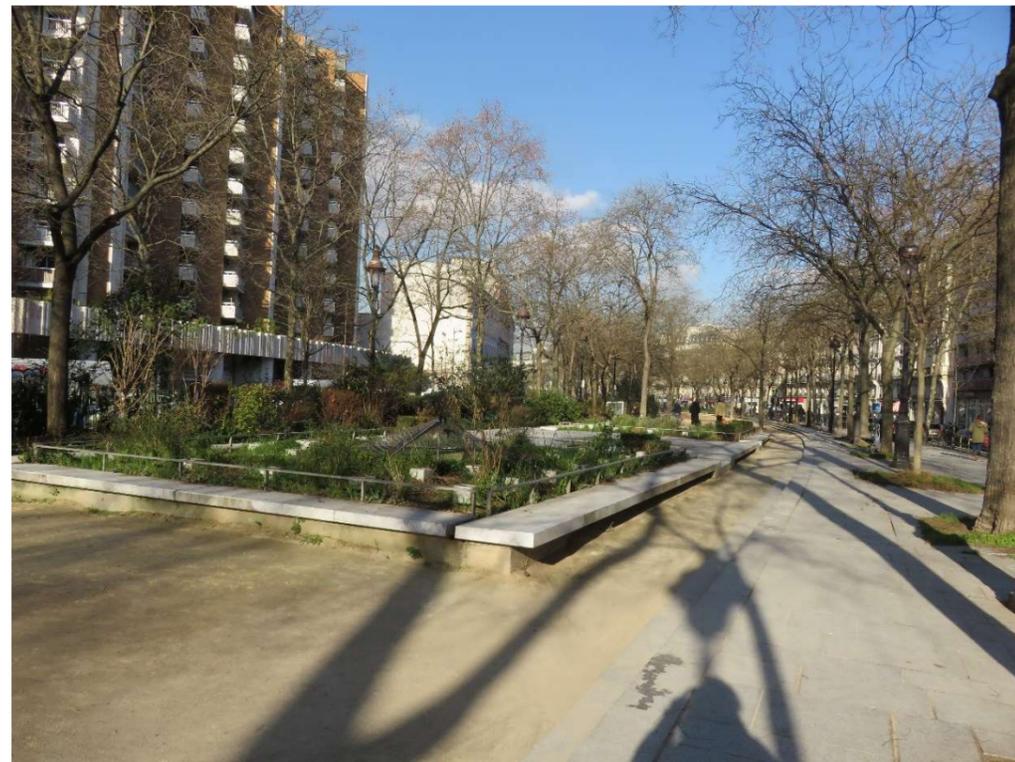
Figure 2 : Localisation des points de vue – Source : Géoportail



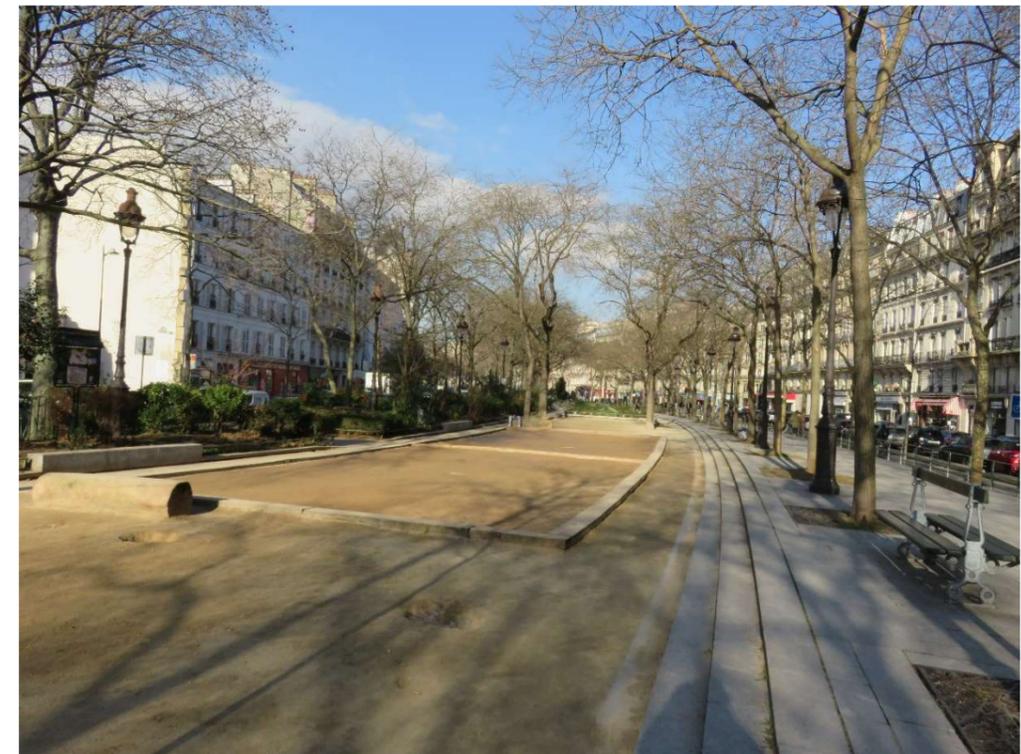
Vue n°1 square et promenade Richard Lenoir – Source : OGI, Janvier 2024



Vue n°2 aire de street workout du square Richard Lenoir – Source : OGI, Janvier 2024



Vue n°3 du square Richard Lenoir – Source : OGI, Janvier 2024



Vue n°4 depuis le terrain de pétanque du square Richard Lenoir – Source : OGI, Janvier 2024



Vue n°5 du square May Picqueray – source : OGI, Janvier 2024



Vue n°6 sur le square Jules Ferry– source : OGI, Janvier 2024



Vue n°7 de la piste cyclable boulevard Jules Ferry – source : Ville de Paris, Janvier 2024



Vue n°8 de la voirie boulevard Jules Ferry – source : Ville de Paris, Janvier 2024

1.3. ANNEXE 5 : PLAN DU PROJET

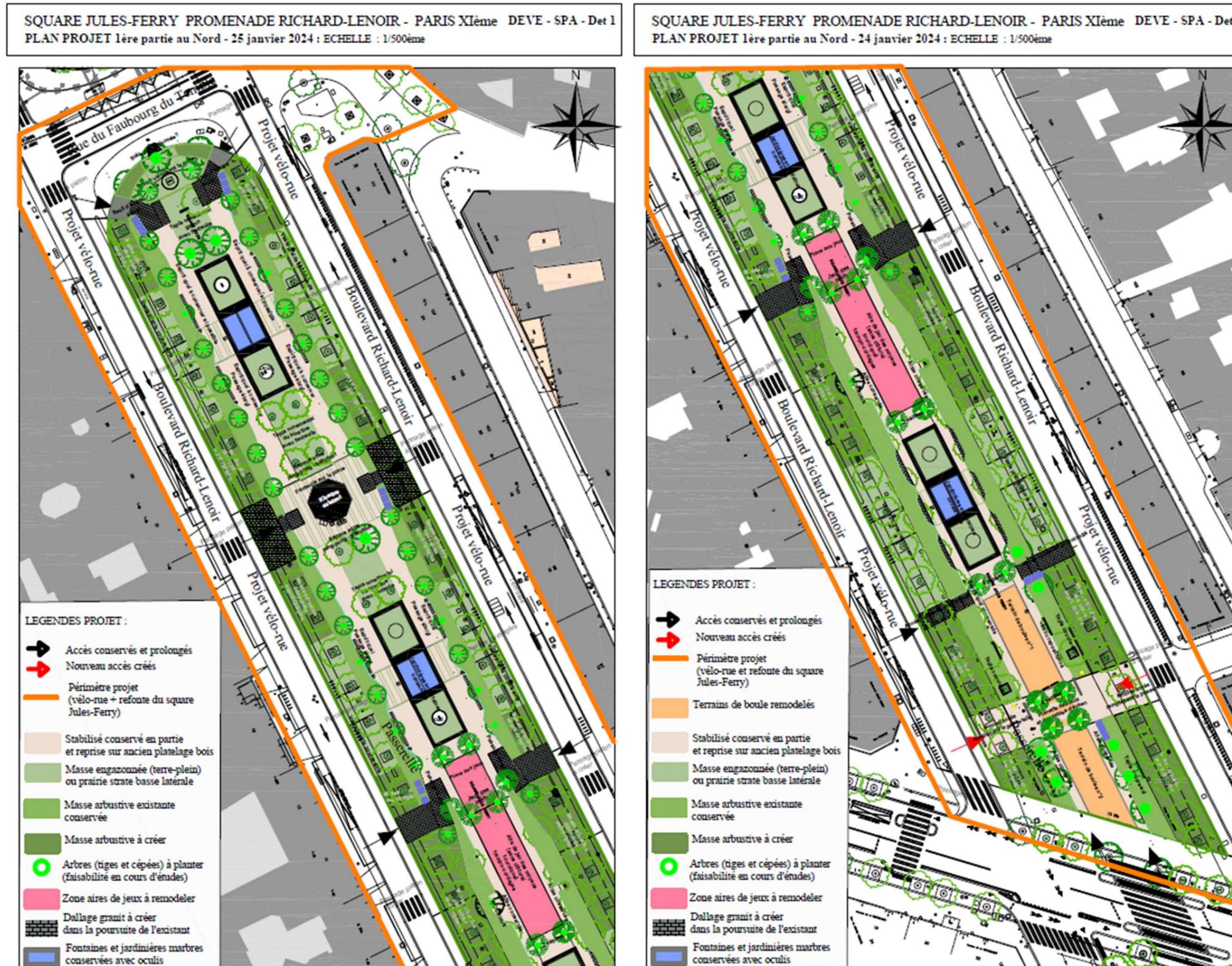


Figure 3: Plans de masse du projet sur le square Jules Ferry – Source : Ville de Paris

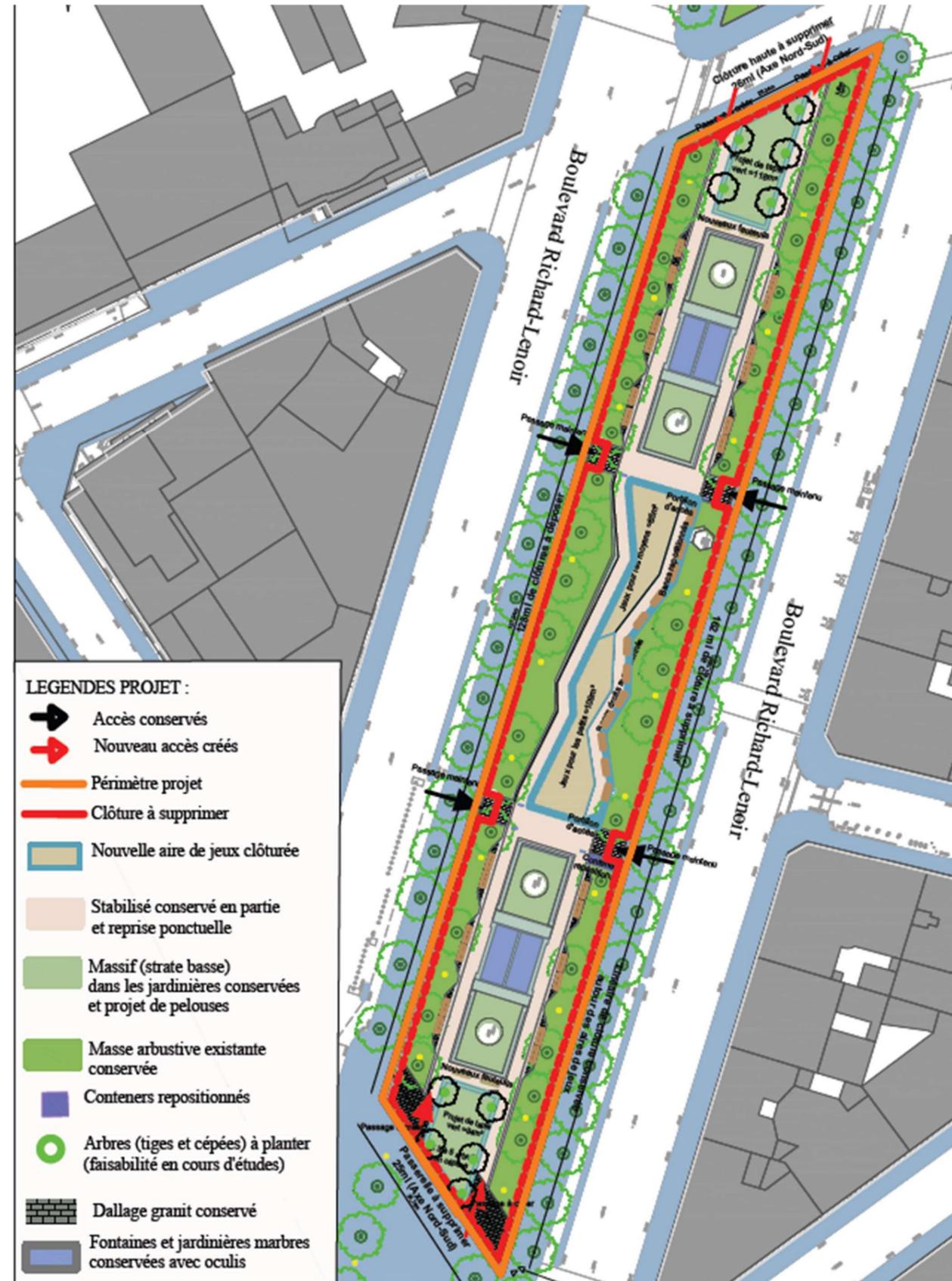
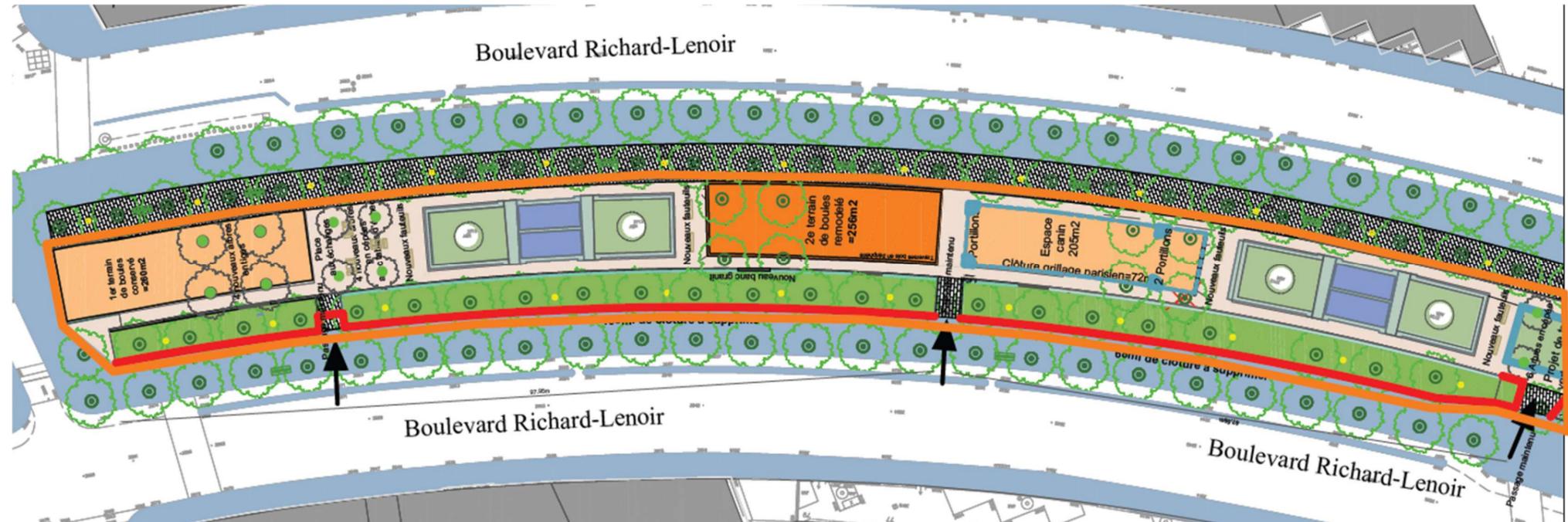
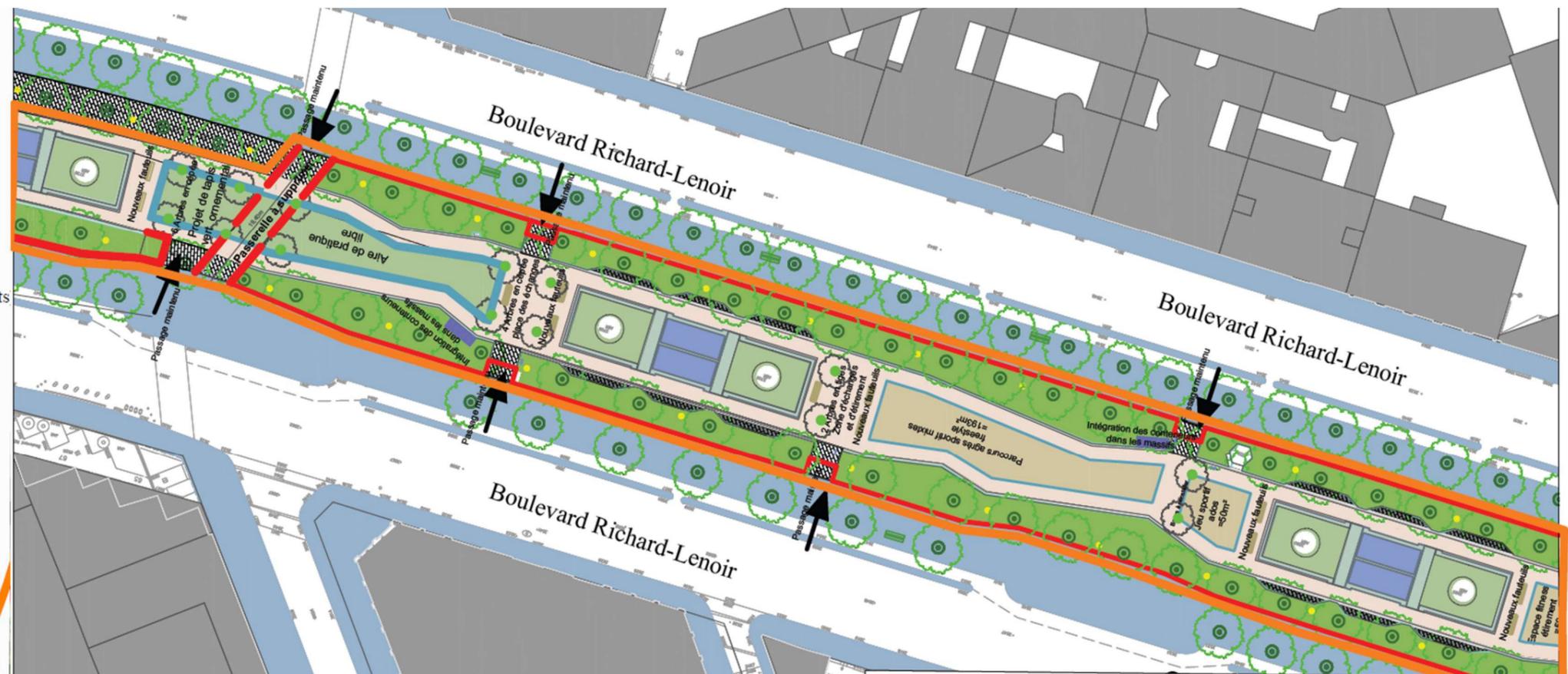


Figure 4 : Plan masse du projet sur le square Bréguet – source : Ville de Paris



LEGENDES PROJET :

-  Accès conservés
-  Périmètre projet (square Richard-Lenoir - partie intermédiaire)
-  Linéaire clôture à supprimer
-  Création de 2 espaces sportifs (freestyle et street work out mixte et parcours ludiques pour les enfants)
-  Stabilisé conservé en partie et reprise ponctuelle
-  Strate basse des jardinières conservée et création de pelouse sur le terre-plein
-  Masse arbustive existante conservée
-  Arbres (tiges et cépées) à planter (faisabilité en cours d'études)
-  Dallage granit existant conservé
-  Fontaines et jardinières marbres conservées avec oculis



LEGENDES PROJET :

-  Accès conservés
-  Périmètre projet (square Richard-Lenoir - partie intermédiaire)
-  Linéaire clôture à supprimer
-  Création de 2 espaces sportifs (freestyle et street work out mixte et parcours ludiques pour les enfants)
-  Stabilisé conservé en partie et reprise ponctuelle
-  Strate basse des jardinières conservée et création de pelouse sur le terre-plein
-  Masse arbustive existante conservée
-  Arbres (tiges et cépées) à planter (faisabilité en cours d'études)
-  Dallage granit existant conservé
-  Fontaines et jardinières marbres conservées avec oculis

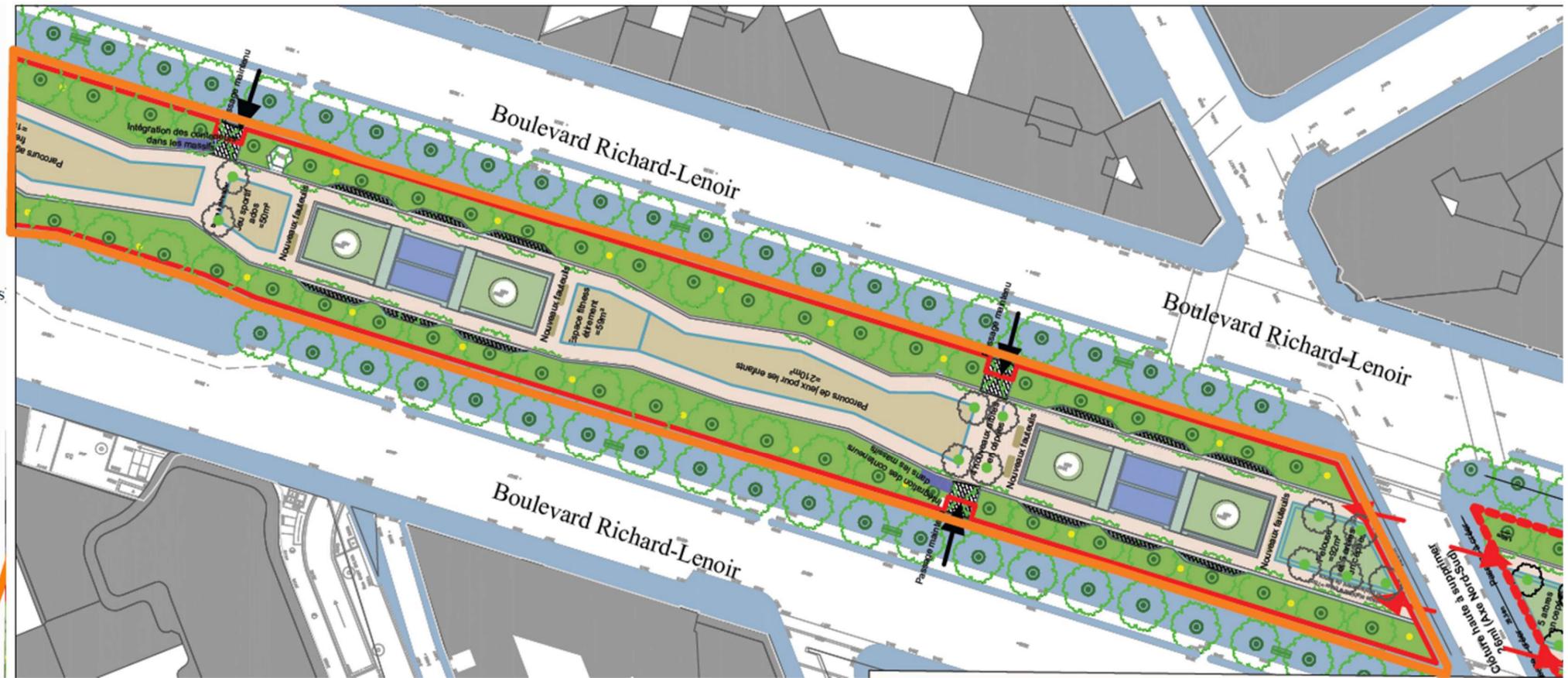


Figure 6 : Plan-masse du projet du square Richard Lenoir (du Nord au Sud) – source : Ville de Paris

1.4. ANNEXE 6 : OCCUPATION DES SOLS ET PHOTOGRAPHIES DES ABORDS DU QUARTIER

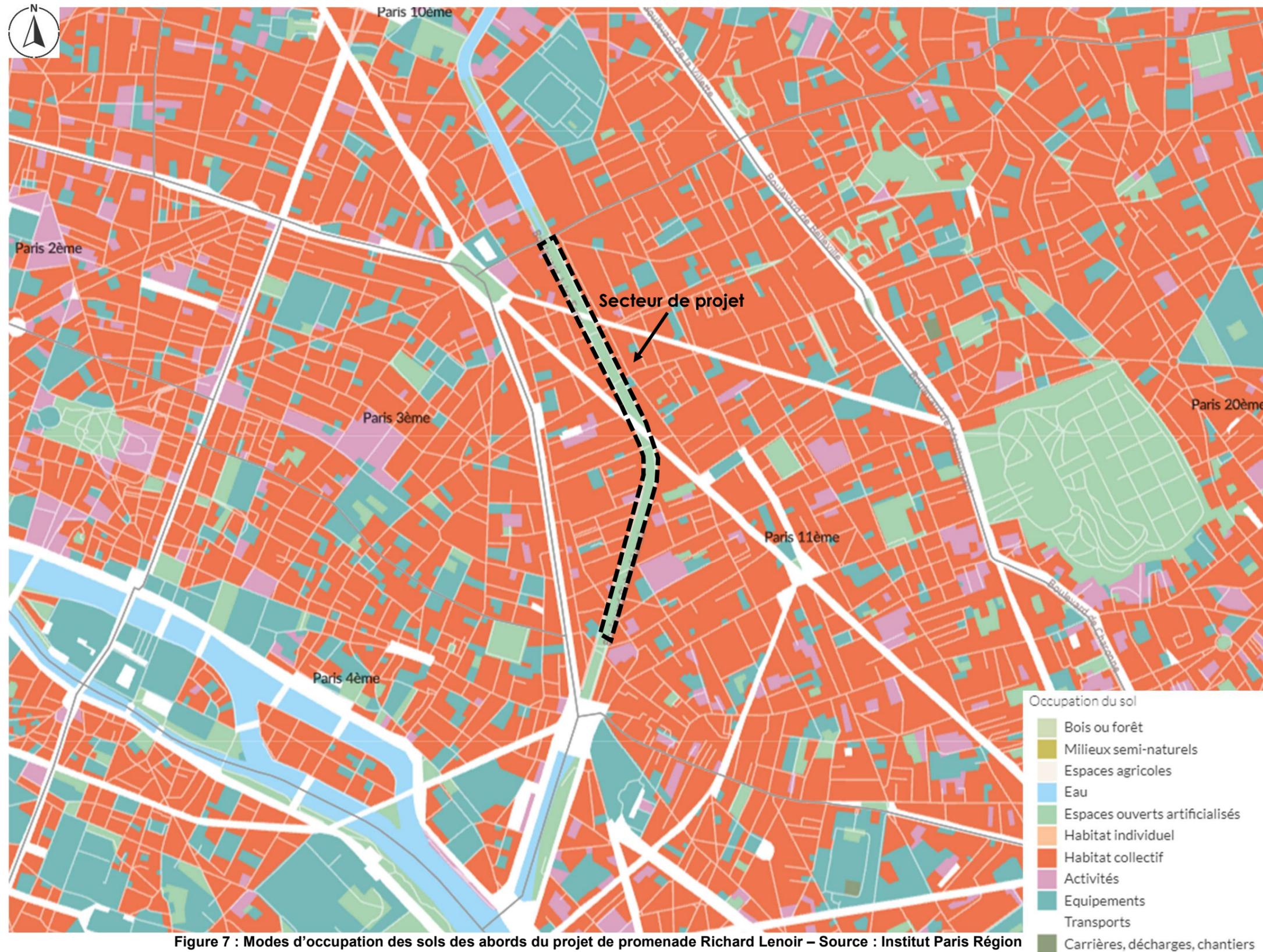




Figure 8 : Localisation des points de vue – Source : Géoportail



Vue aérienne n°1 de la promenade depuis la place de la Bastille – source : Paris à vol d'oiseau



Vue n°2 de la promenade depuis la rue du Faubourg du Temple – Source : Google Maps



Vue n°3 de la promenade depuis la rue Oberkampf – Source : Google Maps



Vue n°4 depuis le jardin Truillot – Source : OGI, Janvier 2024

1.5. ANNEXE 7 – SITUATION DU SITE PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

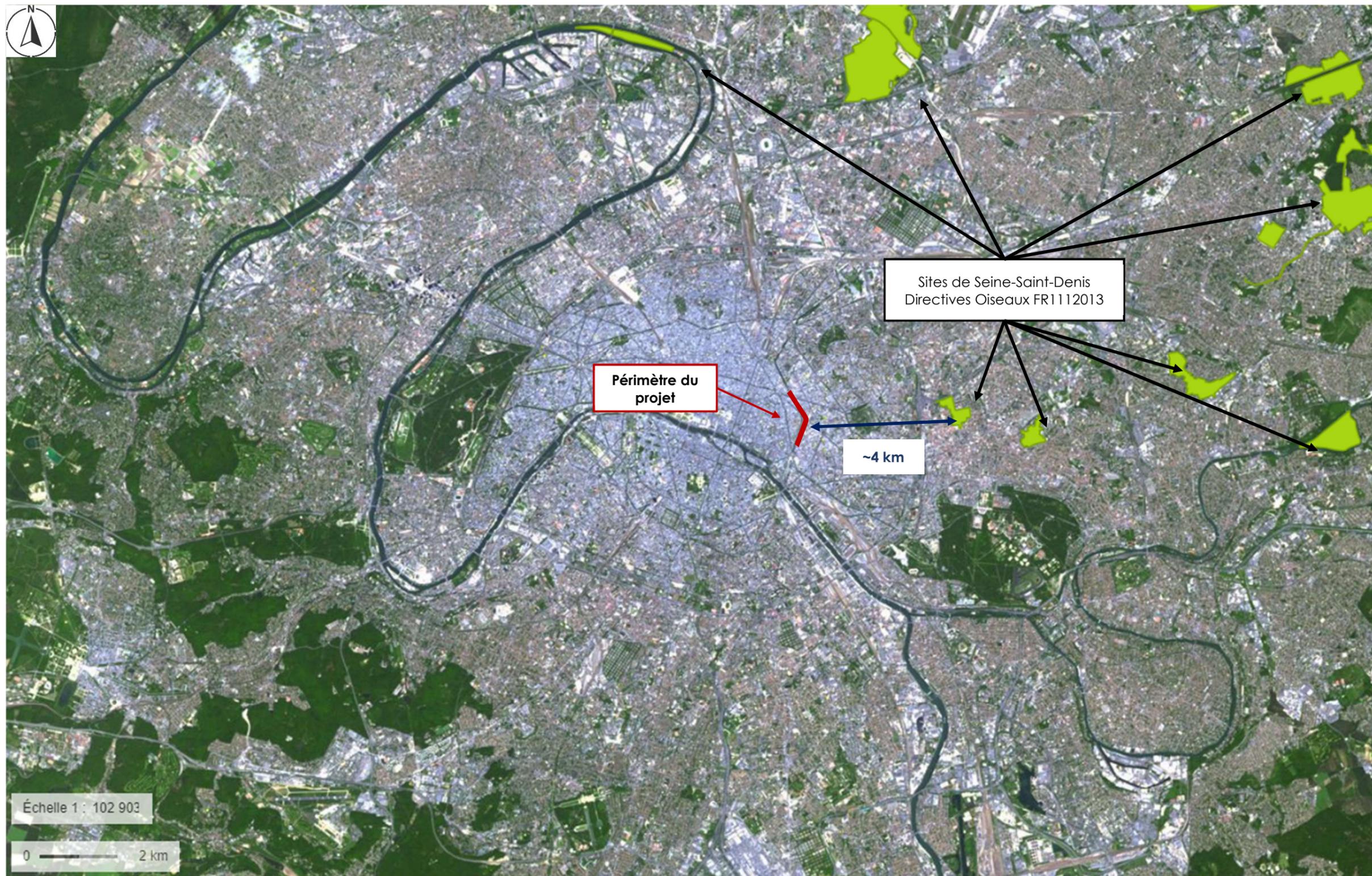


Figure 9 : Plan de situation du périmètre de projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches – source : Géoportail

2. ANNEXE VOLONTAIRE 1 – NOTE D'ACCOMPAGNEMENT

2.1. PREAMBULE

Le canal Saint Martin chemine du Port de l'Arsenal au bassin de la Villette, d'abord de façon souterraine puis à l'air libre. Le projet présenté dans ce dossier vise à créer une promenade sur sa partie couverte, dessinant un linéaire de près de 2 km de déambulation piétonne et cycliste au cœur du 11^{ème} arrondissement.

Cet aménagement répond à la fois à des enjeux d'adaptation de l'espace public aux changements environnementaux (renforcer la biodiversité, améliorer la gestion des eaux de pluie, favoriser l'effet îlot de fraîcheur) et aux changements d'usages (faciliter les déplacements des piétons et des cyclistes, rendre les espaces verts plus accessibles et lisibles, développer un maillage équilibré d'aires de jeu et d'espaces dédiés à la pratique d'activités sportives, de zones calmes).

Il met en relation deux grandes séquences d'interventions :

- La première, à l'échelle des trois squares du boulevard Richard Lenoir, mise sur le renforcement de la végétalisation, la porosité entre jardins et espace viaire, la réorganisation et la modernisation des aires de jeux, et la création d'espaces accueillant de nouveaux usages.
- La seconde traite le boulevard Jules Ferry dans sa globalité, avec la création d'une vélorue dans la continuité de celle en cours de réalisation sur le 10^e arrondissement, l'élargissement du square Jules Ferry et la requalification des trottoirs adjacents.

Le périmètre total de ces actions a été évalué à environ 3,8 ha (voir plan masse joint au dossier).

Ce projet poursuit les démarches engagées par la Ville de Paris en 2023, en répondant aux exigences exprimées par des associations et riverains d'une prise en compte étayée des impacts environnementaux, en particulier concernant les travaux associés à la dépose des grilles des squares existants, première étape de sa mise en œuvre.

En effet, une décision de non-opposition à déclaration préalable a été délivrée le 15 juin 2023 à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) de la Ville de Paris pour la dépose des clôtures périphériques des 4 squares présents sur les boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry. Un recours en annulation à l'encontre de cette autorisation a été déposé en automne 2023, sur la base des motifs sérieux suivants :

- La violation de l'article L. 122-1 du code de l'environnement et l'absence d'étude d'impact ;
- L'absence de mise en place d'une concertation publique telle que prévue par l'article R. 103-1 du code de l'urbanisme.

Consciente de l'importance de proposer un projet qui réponde aux attentes des usagers, cette procédure a conduit la Ville de Paris revoir la façon d'aborder le développement et la mise en œuvre du projet. La Ville de Paris a donc décidé de retirer la déclaration préalable en question et de retravailler la définition du projet, en collaboration avec les usagers et dans une perspective d'apporter un impact positif sur l'environnement. Le calendrier du projet a été adapté et sa mise en œuvre retardée afin de procéder à une consultation locale, qui est actuellement en cours, et également d'approfondir l'analyse des enjeux environnementaux du projet, notamment les aspects de biodiversité liés aux aménagements de requalification des squares.

Le présent dossier d'examen au cas par cas s'inscrit dans cette démarche, bien que le projet ne réponde pas aux conditions d'une étude d'impact au titre de l'article R122-1 du code de l'environnement, car < 5 ha. En effet, la Ville de Paris est soucieuse de sécuriser juridiquement le projet, tout en s'assurant qu'il aura un impact positif sur l'environnement.

La présente note vise à décrire le projet de promenade Richard Lenoir et de Vélorue boulevard Jules Ferry dans le 11^{ème} arrondissement de Paris sur les boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry. Ce projet comprend, outre des réorganisations de voirie sur le boulevard Jules Ferry, le réaménagement des espaces publics et notamment des interventions sur le square Jule Ferry et les trois squares de la promenade Richard Lenoir (Bréguet-Sabin, Richard Lenoir et May Picqueray), aménagée au droit de la section couverte du canal Saint Martin entre la place de la Bastille et la rue du Faubourg du Temple.

La présente note vise également à présenter les sensibilités et enjeux environnementaux du projet et la manière dont ils seront pris en compte par le maître d'ouvrage.

2.2. PRESENTATION DU PROJET DE LA PROMENADE RICHARD LENOIR ET DE VELOURUE DANS LE 11EME ARRONDISSEMENT DE PARIS

2.2.1. Le site de projet et ses dysfonctionnements

Le projet concerne le Boulevard Jules Ferry dans sa totalité c'est-à-dire de façade à façade, ainsi que les 3 squares situés sur le terre-plein central du boulevard Richard Lenoir. La promenade s'étend sur près de 2 kilomètres du nord au sud du 11^{ème} arrondissement de Paris (et pour sa partie nord, non concernée par le présent projet, dans le 10^{ème} arrondissement). Elle offre aux habitants et visiteurs un espace de nature linéaire permettant de relier la place de la Bastille à l'extrémité du canal Saint-Martin (ce dernier étant couvert sur l'ensemble de ce tronçon).

Le canal Saint-Martin a été couvert en 1859 entre la place de la Bastille et la rue du Faubourg du Temple. La promenade de la Reine-Hortense est alors aménagée en terre-plein et rythmée par une quinzaine de squares dessinés par l'architecte Gabriel Davioud.

En 1994, la paysagiste Jacqueline Osty et l'architecte David Mangin remodèlent entièrement la promenade pour y aménager quatre squares emblématiques : les squares Jules Ferry, May Picqueray, Richard Lenoir et Bréguet-Sabin. Ces squares linéaires sont aujourd'hui bordés et traversés par des axes routiers importants (avenue de la République, rue Oberkampf, boulevard Voltaire, rue du Chemin Vert notamment) qui rendent la déambulation de la promenade peu aisée.

Ainsi, les aménagements de ces boulevards, tant d'un point de vue paysager que routier, ne sont plus adaptés aux besoins actuels favorisant les mobilités actives (vélo et marche). En effet, les trottoirs étroits, la large chaussée destinés aux véhicules motorisés, ainsi que le stationnement bilatéral mettent en avant les flux motorisés ce qui génère certains conflits modaux face à l'augmentation des cyclistes ces dernières années. Ces aménagements très routiers ont rendu les flux piétons peu confortables. Par ailleurs, les entrées des squares sont peu lisibles dans le paysage urbain, ce qui accentue les conflits d'usages entre piétons et voitures / vélos du fait d'une difficulté pour les piétons à accéder aux squares.

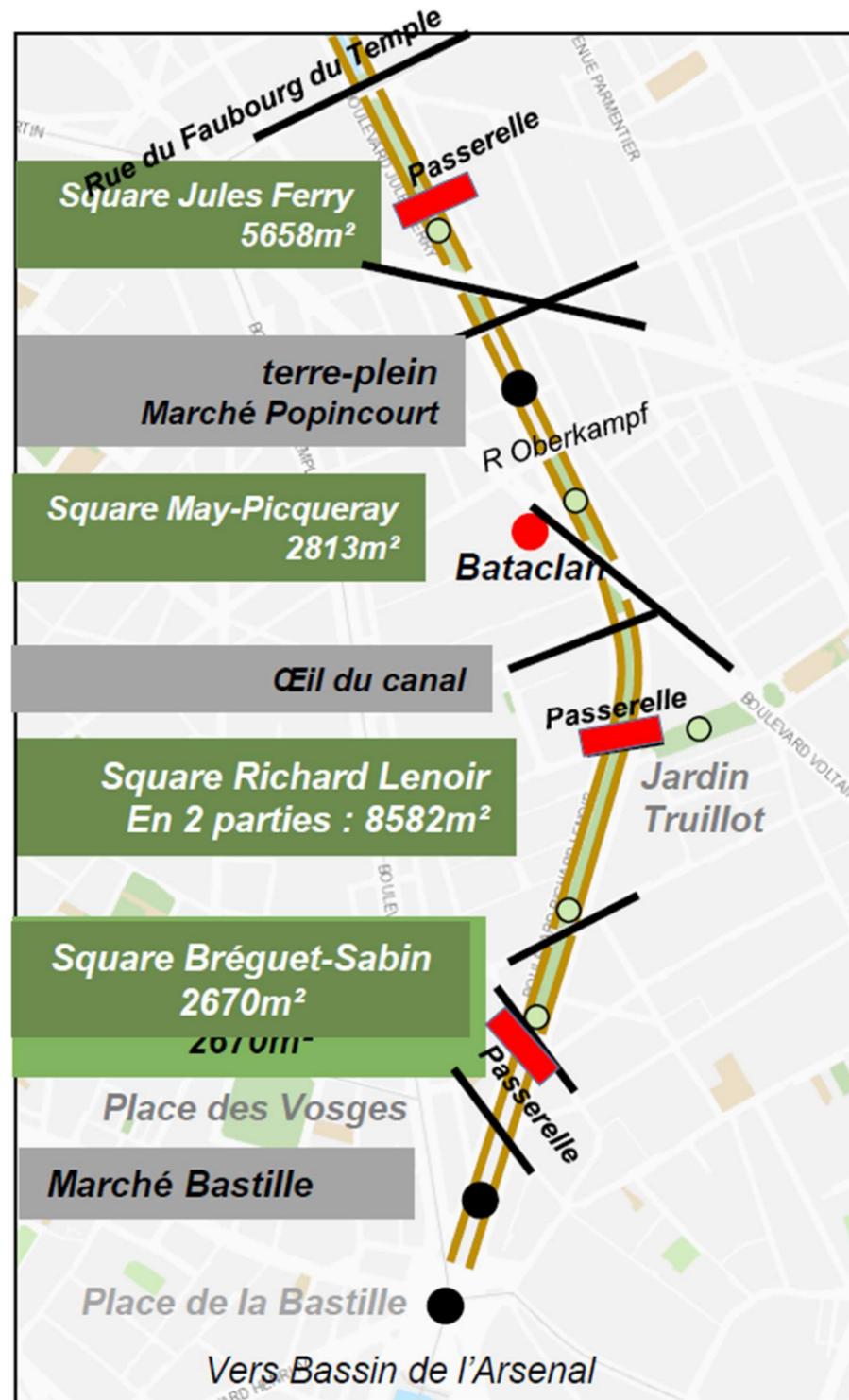


Figure 10 : Plan de la promenade Richard Lenoir – Source : Ville de Paris

Le square Jules Ferry et les trois squares de la promenade Richard Lenoir sont tous organisés d'une façon similaire avec une délimitation par des clôtures métalliques, des aires de jeux pour enfants installées aux extrémités, des haies arbustives sur la quasi-totalité du linéaire de chaque côté, des accès en petits nombres sur ces côtés longitudinaux, une partie centrale qui accueille des jardinières et des fontaines axées sur les oculi du canal.



Figure 11 : Clôtures métalliques, communes à l'ensemble des parcs linéaires du périmètre d'étude – source : Ville de Paris

Cette configuration n'invite pas à la promenade au cœur des jardins et dissuade même les usagers d'y pénétrer.

La volonté actuelle de la Ville de Paris est d'inverser cette tendance et de favoriser la déambulation tout en conservant le côté intimiste des squares avec la préservation de l'ensemble des haies qui les cernent.

2.2.2. Les objectifs du projet

Le réaménagement envisagé aujourd'hui vise à répondre à une demande nouvelle et des usages différents.

L'amplitude des travaux est très différente entre les squares du boulevard Richard Lenoir et le boulevard Jules Ferry mais l'ensemble converge vers un souhait d'en faire des lieux de promenade et de circulation piétonne beaucoup plus aisés.

Le projet vise à restructurer le boulevard Ferry et la promenade Richard Lenoir dans l'objectif de favoriser les mobilités actives et de moderniser cet espace de détente et le rendre plus attractif. Ainsi, le projet de restructuration s'est fixé les grandes ambitions suivantes :

- **Apaiser le trafic et favoriser les mobilités actives sur le boulevard Jules Ferry** : Le projet doit permettre de diminuer encore la circulation de transit sur cet axe très circulé, clarifier le partage de l'espace public entre les piétons et les vélos et favoriser les continuités piétonnes au niveau des carrefours,
- **Décloisonner cet axe structurant** : Aujourd'hui, la promenade est bordée de barrières qui rendent sa traversée peu aisée et renferment le secteur sur lui-même. Le projet consiste à decloisonner le périmètre à travers le retrait des clôtures existantes pour l'ouvrir au reste du quartier et faciliter les déambulations.
- **Améliorer la végétalisation existante** : Malgré l'aménagement de quatre squares composant la promenade, celle-ci reste empreinte d'ambiances minérales et marquée par les nuisances acoustiques engendrées par les axes routiers qui l'entourent de part et d'autre. Le projet prévoit ainsi de renforcer la présence de végétation à travers un agrandissement ponctuel de la largeur de la promenade et la diversification des strates végétales.
- **Moderniser et diversifier l'offre de loisirs** : Les squares sont actuellement occupés par des espaces de loisirs tels qu'aires de jeux, assises et terrains de pétanque. Ces aménagements sont aujourd'hui vieillissants et peu inclusifs. Les aires de jeux sont par ailleurs organisées en impasses, ce qui les rendent peu accessibles et peu conviviales. L'objectif du projet est de moderniser ces espaces et de diversifier les publics et les usages des squares, à travers la requalification des espaces de loisirs existants et l'aménagements de nouveaux espaces (espace canin, pelouses ...).

2.2.3. Les principes d'intervention d'un projet routier et paysager

Les espaces verts étant rares dans le tissu urbain dense parisien, la reconfiguration de façade à façade du Boulevard Jules ferry offre une opportunité d'améliorer la part des surfaces végétalisées tout en redistribuant les flux de circulation.

Le projet prévoit donc d'élargir le terre-plein central sur ce tronçon afin de permettre une extension de la végétalisation du jardin existant. Les chaussées seront redimensionnées de manière à créer des vélorues en prolongation de celle en cours de réalisation sur le 10^{ème} arrondissement.

Côté façade, le linéaire de stationnement motorisés sera supprimé au profit de stationnements vélo, vélib et de livraison pour les commerces locaux. Les passages piétons seront réaménagés afin de créer des continuités avec les entrées du jardin central. De plus ces trottoirs traversants au niveau des entrées du boulevard marqueront physiquement le nouveau statut apaisé de la voie.

Une coupe avant / après au niveau du square Jules Ferry illustre les grands principes d'intervention du projet :

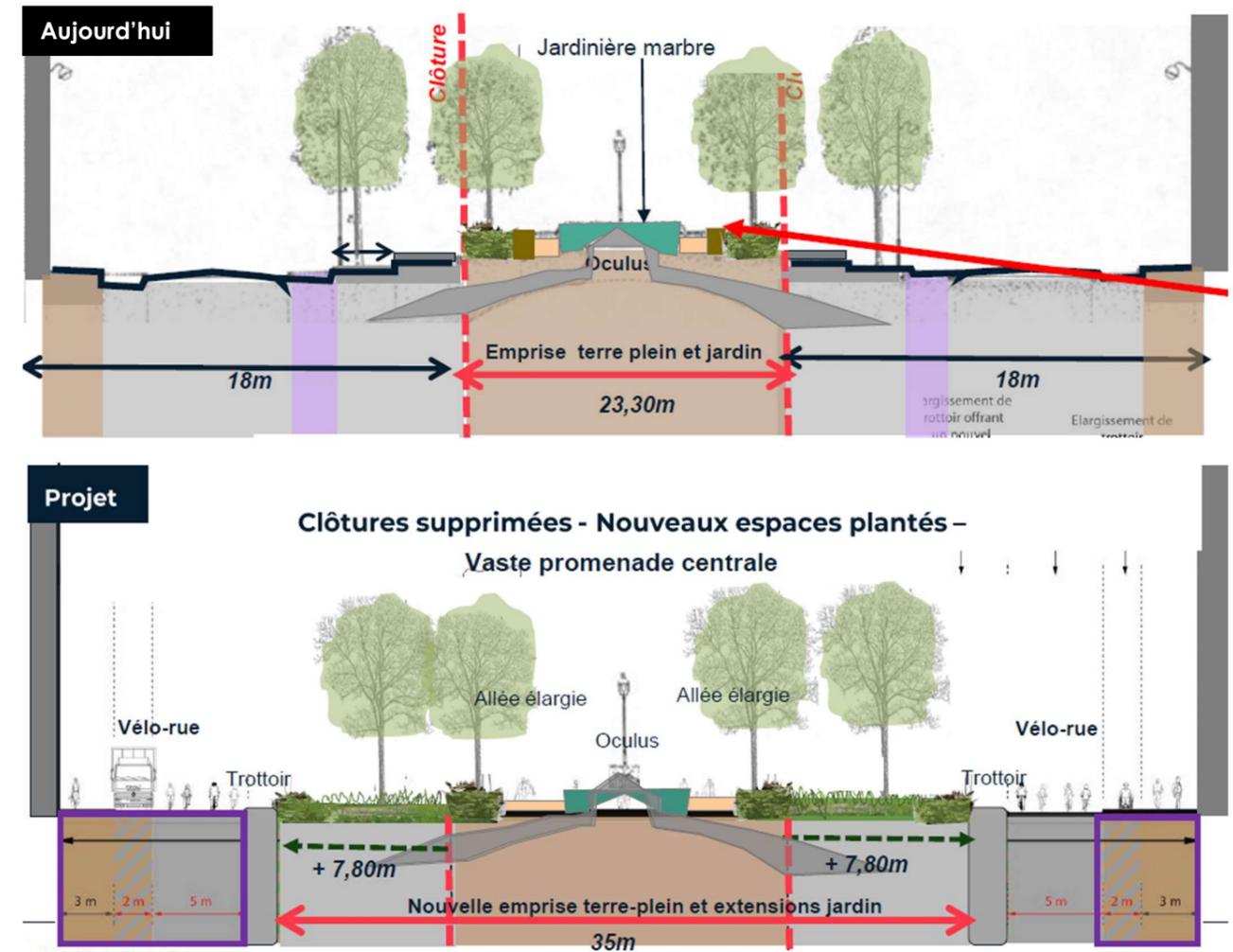


Figure 12 : Coupe transversale des aménagements prévus au niveau du square Jules Ferry – Source : Ville de Paris

Dans les jardins de la promenade Richard Lenoir, le projet sera également l'occasion de remettre au goût du jour leurs différentes fonctions notamment les jeux à destination des enfants afin d'élargir le panel d'âge visé. Ils seront alternés de séquences calmes, pour les personnes préférant la quiétude d'un espace vert, et d'autres plus actives notamment orienté vers les activités sportives et/ou récréatives.

2.2.4. Les principes de gestion des eaux pluviales du projet

L'emprise aménagée du projet étant d'environ 3,8 ha, un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera réalisé (Déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0). Il viendra expliciter en détail la gestion des eaux pluviales mise en œuvre dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard et square Jules Ferry ainsi que des 3 squares du boulevard Richard Lenoir. La conformité du projet aux réglementations (notamment SDAGE et ParisPluie) sera également analysée. De premiers éléments sont néanmoins spécifiés ci-après.

Les préconisations de la DRIEAT concernant la gestion des eaux pluviales sont un principe de gestion en zéro rejet pour les petites pluies (lame de 10 mm en 24h). Les objectifs réglementaires parisiens sont définis par le ParisPluie (zonage pluvial parisien) ; le site étudié se trouve majoritairement en « zone d'abattement normal » et en partie en « zone d'abattement renforcé ». L'objectif de gestion des eaux pluviales est ainsi l'abattement d'une lame d'eau, selon la règle du seuil, ou si celle-ci ne peut être atteinte la règle du pourcentage :

- Règle du seuil : Supprimer le volume rejeté au réseau d'assainissement pour une pluie dont la lame d'eau est de 8 mm en zone d'abattement normal (zone orange) et de 12 mm en zone d'abattement renforcé (zone jaune) ;
- Règle du pourcentage : Abattre 55% (en zone d'abattement normal) et 80% (en zone d'abattement renforcé) du volume d'eau tombé sur la surface de référence pour une pluie dont la lame d'eau est de 16 mm.



Figure 13 : Plan du zonage pluvial de Paris au niveau du projet – Source : Zonage d'assainissement Ville de Paris

Le projet s'attachera autant que possible à répondre à cet objectif. La gestion des eaux pluviales actuelle du site d'étude est une gestion classique parisienne avec la présence de plusieurs avaloirs de voirie et le rejet direct des ruissellements vers le réseau unitaire.

Les potentialités d'amélioration de gestion des eaux pluviales sur le site ont été recherchées par la création d'espaces verts, ainsi que par la désimperméabilisation. Celles-ci sont néanmoins restreintes étant donné la présence d'ouvrages enterrés, en particulier la voute du canal Saint-Martin (qui est couvert et prend place sous le terre-plein central sur l'ensemble du linéaire de projet) ainsi que le tunnel du métro de la ligne 5 qui passe sous le boulevard Richard-Lenoir entre le boulevard Voltaire et la place de la Bastille. Le projet se situe de plus en zone de remblais de mauvaise qualité (sauf emprise du canal couvert) et en zone de dépression de nappe d'après la carte des zones d'infiltration des eaux pluviales selon la caractérisation du sous-sol, ce qui peut limiter les possibilités d'infiltration des eaux pluviales.

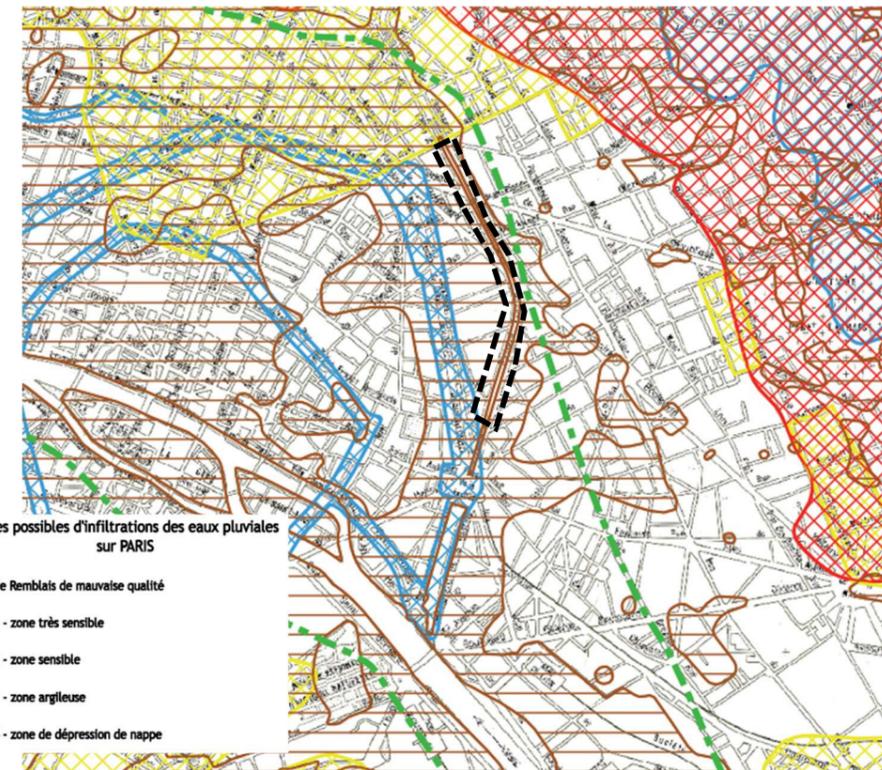


Figure 14 : Carte de caractérisation générale du sous-sol parisien – source : Annexe au zonage d'assainissement Ville de Paris

Le projet d'aménagement conservera l'assainissement existant (avaloirs de voirie) mais permettra une amélioration de la gestion des eaux pluviales par rapport à l'existant, par une végétalisation globale, et ainsi une réduction des ruissellements de surface et donc des apports au réseau. Sur chaque tronçon de l'emprise aménagée, le projet permet une augmentation des surfaces végétalisées : élargissement et ajout de pelouses centrales au niveau du square Jules Ferry, et création de pelouses (en lieu et place de surfaces minérales peu perméables) sur les squares May Picqueray, Richard-Lenoir et Bréguet Sabin. **Au total, la surface d'espaces verts ajoutée par rapport à l'existant est d'environ 4 420 m².** Les épaisseurs de substrat de ces espaces verts sont à l'étude, au regard notamment des ouvrages enterrés présents. Néanmoins, ils devraient permettre d'abattre leurs propres pluies courantes.

Sur l'ensemble des squares réaménagés, les arbres existants et qui seront tous conservés sont surélevés par rapport au centre du square (voir exemple figure 16 ci-dessous). Les ruissellements des promenades ne pourront donc pas être collectés vers les bandes végétales existantes (ou agrandies pour le square Jules Ferry) de part et d'autre des squares. Sur la bande végétale agrandie du square Jules Ferry, un léger décaissement des surfaces hors arbres existants est néanmoins à l'étude, afin de permettre l'infiltration et/ou évapotranspiration d'une lame d'eau plus importante sur cette surface de bande végétale.



Figure 15 : Vue du square Jules Ferry – Source : Google Maps



Figure 16 : Photographie ou perspective avant / après de la périphérie du square Jules Ferry – Source : Ville de Paris

2.2.5. La programmation et le phasage du projet

Les secteurs d'intervention sont localisés sur le plan suivant :

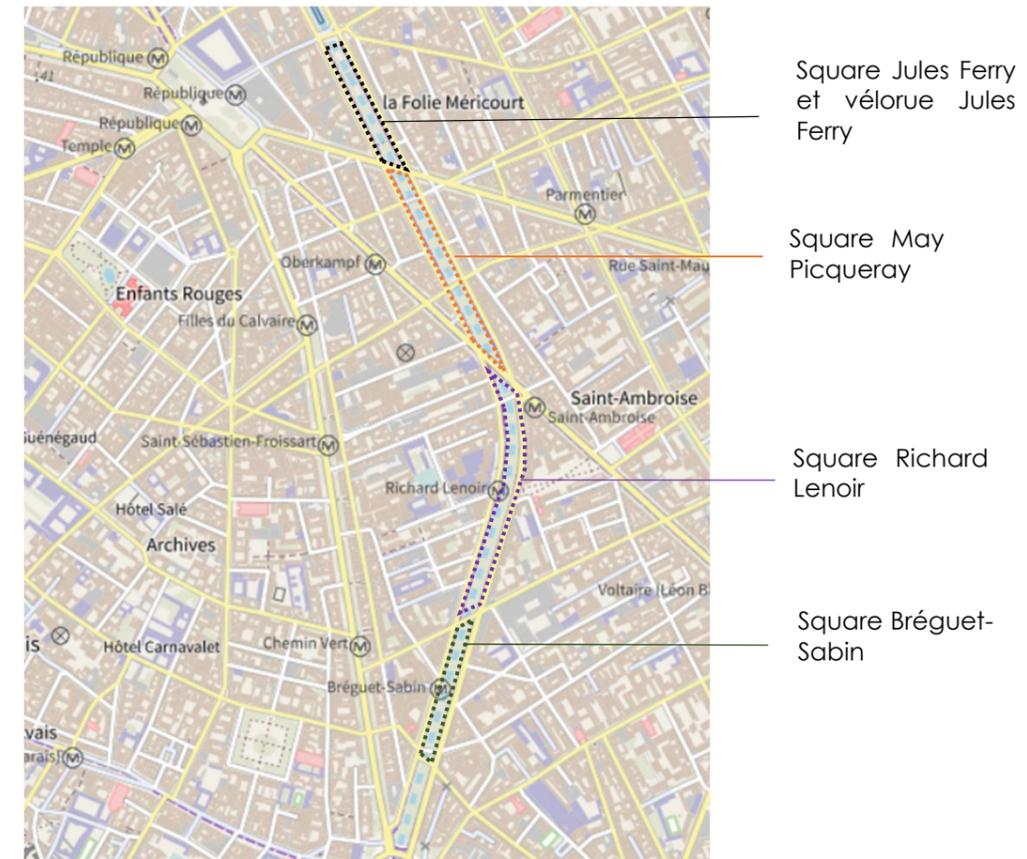


Figure 17 : Cartographie de localisation des secteurs d'intervention – source : Géoportail

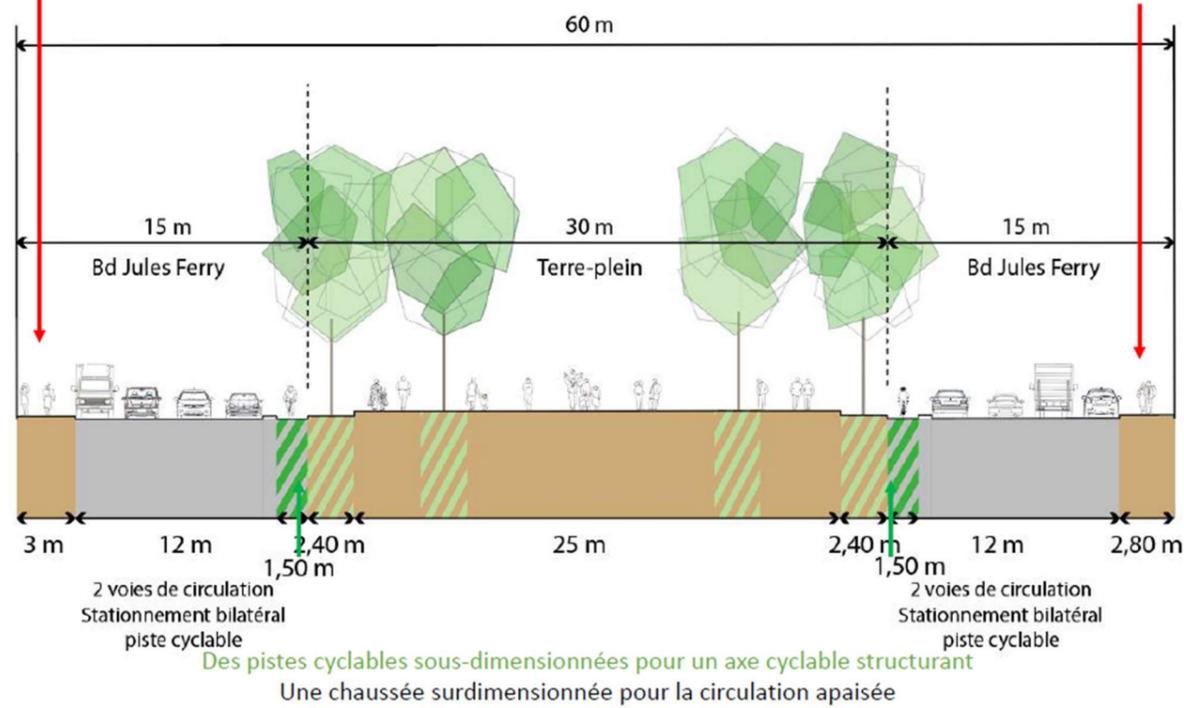
Le détail des interventions par secteur et les phasages associés sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

2.2.5.1. VELORUE JULES FERRY

Interventions détaillées	Phasage envisagé
<ul style="list-style-type: none"> ○ Aménagement d'une vélorue de part et d'autre du square Jules Ferry : élargissement des espaces dédiés aux mobilités douces ; ○ Extensions des parterres végétalisés le long de la Vélorue. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ <u>Octobre 2023 à mars 2024</u> : Concertation et Saisine de l'autorité environnementale ➔ <u>Avril / Mai 2024</u> : Dépôt du Permis d'aménager ➔ <u>Janvier 2025</u> : Démarrage simultané du chantier d'extension du square et des travaux de création de la vélorue ➔ <u>Premier trimestre 2026</u> : Livraison du projet

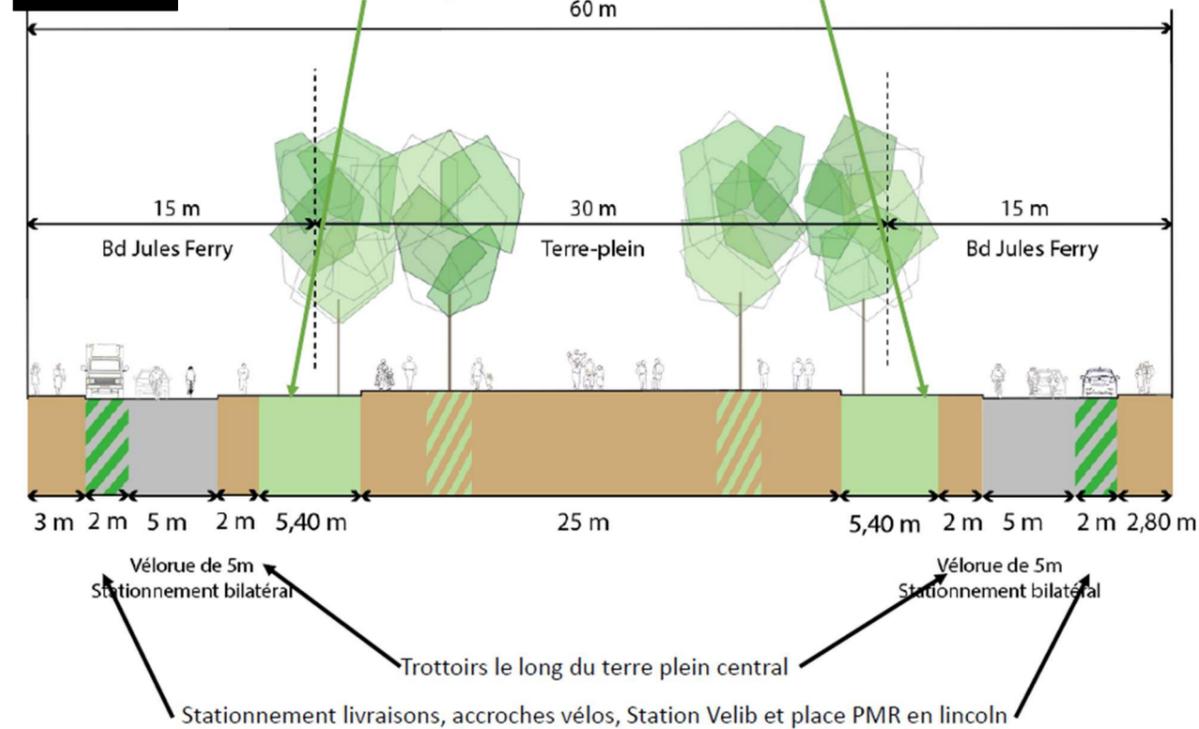
Aujourd'hui

Des trottoirs sous-dimensionnés, souvent interrompus et où subsistent de nombreux conflits d'usages



Projet

Extension des parterres végétalisés de 3m de chaque côté

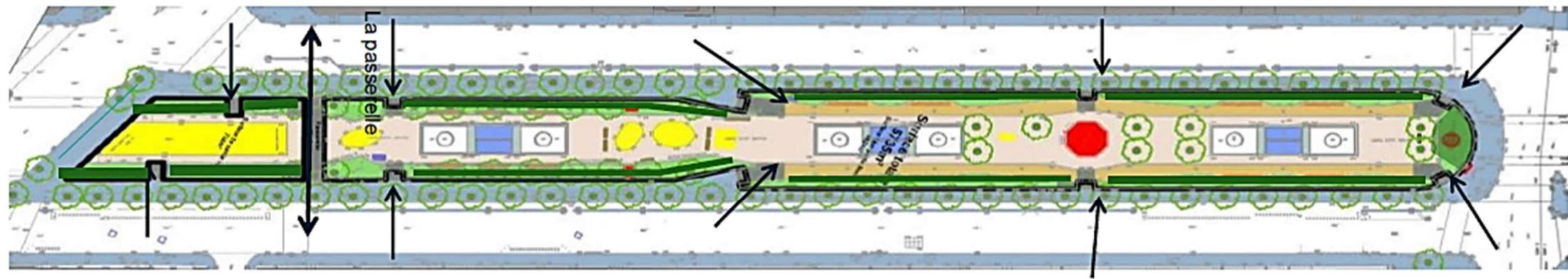


2.2.5.2. **SQUARE JULES FERRY**

Interventions détaillées	Phasage envisagé
<ul style="list-style-type: none"> ○ Extension du square sur les espaces actuellement occupés par le réseau viaire : extension sur une largeur de 7,80 m de chaque côté du square ; ○ Suppression des quais en bois afin d'élargir les allées et les végétaliser ; ○ Suppression des clôtures Nord et Sud du square sans atteinte aux végétaux qui bordent le square (maintien de l'ensemble des haies) ; ○ Renforcement de la végétalisation passant de 5600 m² d'espaces végétalisés à pratiquement 8 500 m², soit 3 850 m² supplémentaires sur ce secteur. Ces nouveaux espaces végétalisés se composeront de 1 400 m² de nouvelles strates basses, 2 000 m² de strates arbustives et 400 m² de pelouses, avec des espèces végétales strictement indigènes / régionales ; ○ Remplacement au fur et à mesure des espèces horticoles qui composent les haies actuelles au profit d'espèces locales plus accueillantes pour la biodiversité ; ○ Les zones végétales étendues comprendront de nouveaux massifs arbustifs en complément des haies existantes en alternance avec des massifs de vivaces car la strate herbacée est quasi inexistante actuellement ; ○ Création d'une percée visuelle à l'entrée de la promenade ; ○ Réorganisation de l'aire de jeux existante selon le même principe que les autres squares. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ <u>Octobre 2023 à mars 2024</u> : Concertation et Saisine de l'autorité environnementale ➔ <u>Avril / Mai 2024</u> : Dépôt du permis d'aménager ➔ <u>Janvier 2025</u> : Démarrage simultané du chantier d'extension du square et des travaux de création de la vélorue ➔ <u>Janvier à novembre 2025</u> : Extension latérale avec dépose des grilles existantes et réorganisation intérieure du jardin ➔ <u>Premier trimestre 2026</u> : Livraison du projet

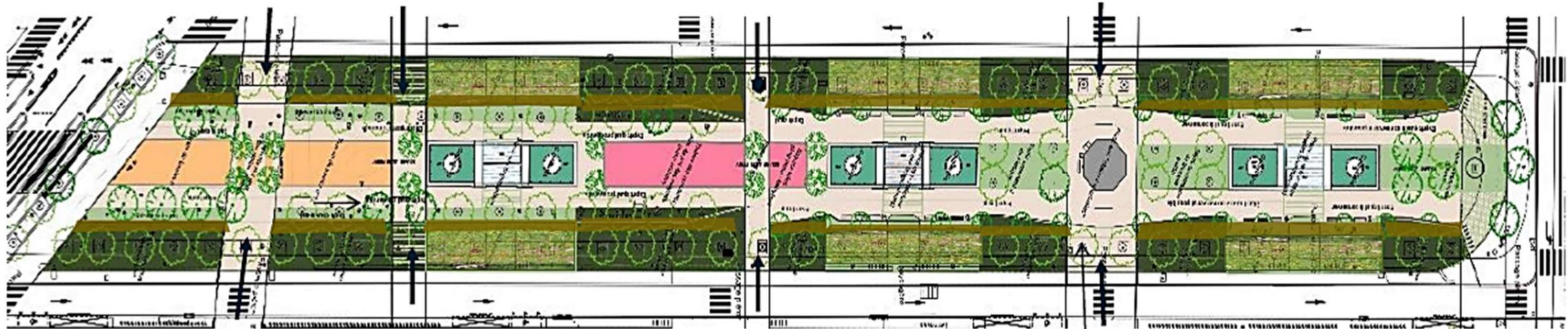
Figure 18 : Plan-guide du projet de création de la vélorue le long du square Jules Ferry – Source : Ville de Paris

Aujourd'hui



Rue du Faubourg du Temple

Projet



-  +1 400 m² de surfaces végétales basses nouvelles
-  Haies existantes conservées
-  + 2 000 m² de surfaces arbustives nouvelles
-  + 450 m² de pelouses

Figure 19 : Plan-guide du projet sur le sous-secteur du square Jules Ferry – Source : Ville de Paris

2.2.5.3. SQUARE MAY PICQUERAY

Interventions détaillées	Phasage envisagé
<ul style="list-style-type: none"> ○ 1ère étape : Déplacement de la stèle commémorative du Bataclan ; ○ 2ème étape : Dépose des clôtures nord et sud du square sans toucher aux végétaux qui les bordent et sécurisation de l'aire de jeux par une clôture basse ; ○ 3ème étape : <ul style="list-style-type: none"> • Déplacement et modernisation de l'aire de jeux existante en la positionnant de façon axiale pour améliorer les déambulations. Cette nouvelle aire de jeux sera implantée sur une surface actuellement en sable stabilisé ; • Dépose des clôtures périphériques restantes ; • Renforcement de la végétation à travers l'aménagement de nouveaux espaces plantés (semis de pelouses et plantation potentielle de nouveaux arbres) à l'emplacement de l'ancienne aire de jeux 	<ul style="list-style-type: none"> → Octobre 2023 à mars 2024 : Concertation et Saisine de l'autorité environnementale → Avril 2024 : Dépôt de l'autorisation d'urbanisme pour la réorganisation des aires de jeux et dépose du reste des clôtures → Octobre 2024 à mars 2025 : Réorganisation des aires de jeux et dépose du reste des grilles existantes → Mars 2025 : Livraison du projet

2.2.5.4. SQUARE RICHARD LENOIR

Interventions détaillées	Phasage envisagé
<ul style="list-style-type: none"> ○ Réorganisation et modernisation des aires de jeux en les positionnant de façon axiale pour améliorer les déambulations ; ○ Repositionnement d'un des deux terrains de boule en partie centrale ; ○ Dépose des clôtures périphériques ; ○ Création d'un espace canin de 205 m² ; ○ Plantation potentielle de nouveaux arbres ; ○ Ajout de nouvelles assises. 	<ul style="list-style-type: none"> → Octobre 2023 à mars 2024 : Concertation et Saisine de l'autorité environnementale → Avril 2024 : Dépôt de l'autorisation d'urbanisme → Janvier 2025 à juin 2025 : Réorganisation des aires de jeux, création d'un espace canin et dépose des grilles et de la passerelle existante → Juin 2025 : Livraison du square

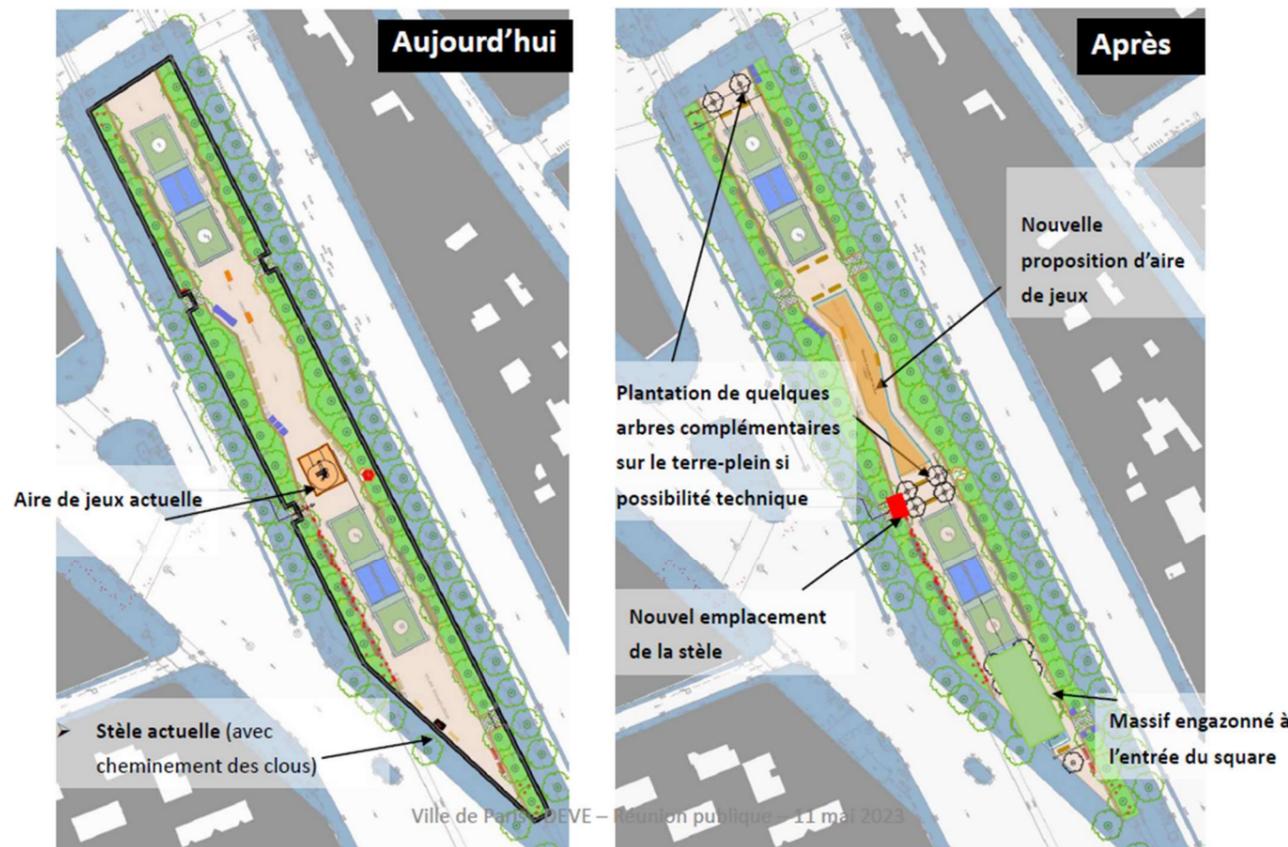


Figure 20 : Plan-guide du projet sur le sous-secteur du square May Picqueray – Source : Ville de Paris

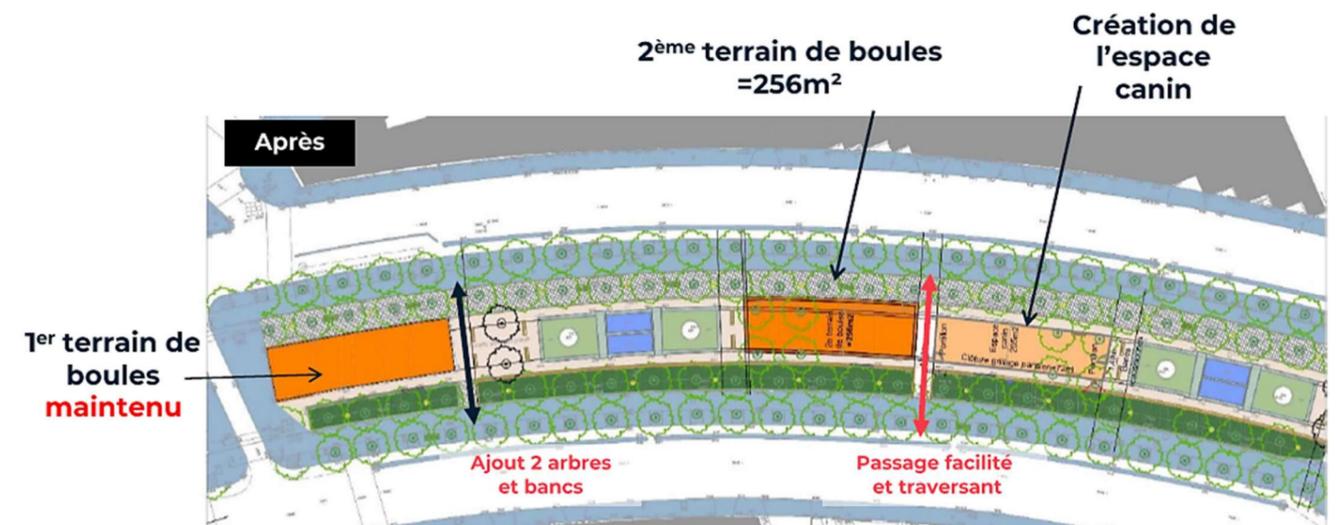
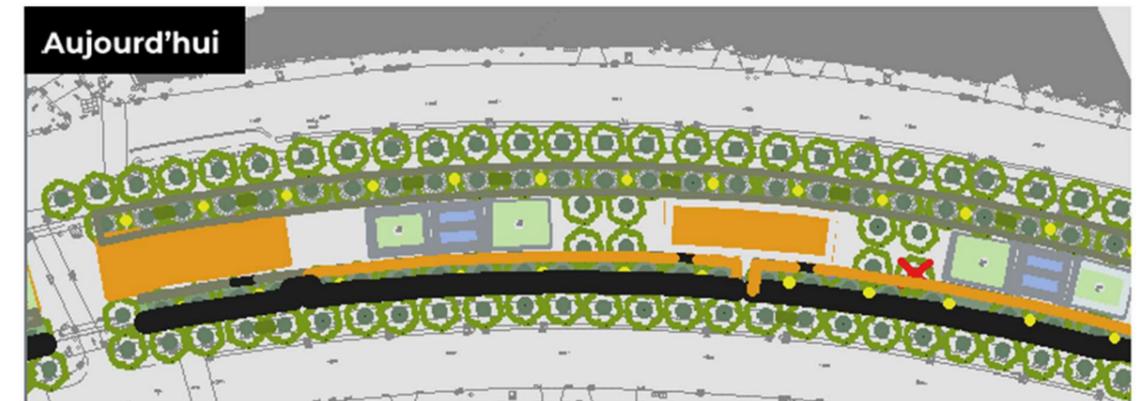


Figure 21 : Plan-guide du projet sur le sous-secteur du square Richard Lenoir – Source : Ville de Paris

2.2.5.5. SQUARE BREGUET-SABIN

Interventions détaillées	Phasage envisagé
<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de deux nouvelles aires de jeux sur des espaces en stabilisé pour remplacer les aires de jeux actuelles avec mise en place de clôtures basses pour sécuriser les jeunes enfants ; Aménagement de nouveaux espaces végétalisés ; Dépose des clôtures et suppression de la passerelle Bréguet-Sabin (voir figure 25) Végétalisation par semis de pelouse à l'emplacement de l'ancienne aire de jeux. 	<ul style="list-style-type: none"> → Octobre 2023 à Mars 2024 : Concertation et Saisine de l'autorité environnementale → Avril 2024 : Dépôt du permis d'aménager → Novembre 2024 à février 2025 : Dépose des grilles et des passerelles existantes → Février 2025 à juin 2025 : réorganisation des aires de jeux → Juin 2025 : Livraison du square



Figure 23 : Plan-guide du projet sur le sous-secteur du square Breguet Sabin – Source : Ville de Paris

NB : Les trois squares Bréguet Sabin, Richard Lenoir et May Picqueray, disposeront d'environ 600 m² d'espaces végétalisés supplémentaires au total.

2.2.6. Analyse des projets environnants

2.2.6.1. PROJETS CONNEXES SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Il est proposé d'analyser le degré de corrélation du projet avec les autres projets localisés à proximité, afin d'identifier des incidences cumulées éventuelles. Les projets d'aménagement ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale situés dans un rayon de 3 km de la promenade Richard Lenoir sont identifiés dans le tableau ci-après. :



Figure 22 : Passerelle Bréguet-Sabin existante – source : Google Maps

Projet	Maitrise d'ouvrage	Calendrier	Distance avec le projet de la promenade	Degré de corrélation
Projet de transformation de la Gare du Nord Paris 10ème	S.A Gare du Nord 2024	Travaux de 2022 à 2024	1,7 km	Décorrélé du fait de la distance qui sépare les deux projets, de la nature des travaux et du phasage des travaux (les travaux de la promenade démarreront après ceux de la gare du Nord)
Projet d'aménagement du secteur Gare de Lyon / Daumesnil Paris 12ème	Société Nationale d'Espaces Ferroviaires	Travaux de 2020 à 2026	2 km	Décorrélé du fait de la distance qui sépare les deux projets et de la nature des travaux (construction d'habitations à Gare de Lyon / Daumesnil)
Projet d'aménagement « Jardin des Mécanos » Paris 18ème	Espace Ferroviaire Aménagement	Travaux de 2024 à 2028	2,6 km	Décorrélé du fait de la distance qui sépare les deux projets
Projet de Zone à Trafic Limité (ZTL)	Ville de Paris	Mise en œuvre automne 2024	300 m	Corrélation du fait des effets de reports de trafic à distance dus à la mise en place de la ZTL dans le centre de Paris (pris en compte dans l'étude trafic présentée en 2.3.1)

2.2.6.2. AUTRES PROJETS D'AMENAGEMENT ENVIRONNANTS NON SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

D'autres projets d'aménagement non soumis à évaluation environnementale sont prévus à proximité du projet (en phase de chantier ou d'autorisation). Ils sont décrits dans le tableau suivant :

Intitulé du projet	Contenu et objectifs	Procédures administratives	Calendrier prévisionnel
Création de vélorues quai de Jemmapes et de Valmy, Paris 10^{ème}	Projet visant à améliorer les mobilités actives en élargissant les trottoirs côté de façade de 2 à 2,5m et de 1m sur certains tronçons côté Canal ainsi qu'en créant une vélorue qui permet de mieux gérer les flux de vélos. Ce projet s'inscrit dans la continuité du plan vélo de la Ville de Paris puisqu'il se connecte avec les nouvelles pistes finalisées sur la rue Lafayette et celles reconfigurées autour de la Place Stalingrad côté avenue Jean Jaurès (75019).	Dossier Loi sur l'eau (Déclaration) validé par la DRIEAT début janvier 2024 Permis d'Aménager déposé le 8 novembre 2023 en cours d'instruction	Début de chantier : février 2024 Fin de chantier : mars 2026
Création d'une vélorue rue du Faubourg du Temple, Paris 11^{ème}	Le tronçon de la rue du Faubourg du Temple entre l'avenue Parmentier et le Boulevard Jules Ferry sera transformé en vélorue avec un calibrage de la chaussée à 4,5m. Ce projet induit plusieurs modifications de la circulation : - Fermeture de la circulation rue de la Folie Méricourt vers rue du Faubourg du Temple ainsi que l'inversion de celle-ci ; - Inversion du sens de la circulation de la rue de la Folie Méricourt ; - Restriction de la circulation à la desserte locale et véhicules de secours ainsi que bus et taxi.	Permis d'Aménager validé début novembre 2023	Chantier en cours. Fin de chantier : mai 2024
Création de pistes cyclables sur l'avenue Parmentier entre place Léon Blum et la place du Colonel Fabien, Paris 10 et 11^{èmes}	Le projet vise à améliorer les flux vélos en leur réservant une piste dédiée sécurisée dans le sens de la circulation, qui est à double sens. Par ailleurs, ce sera l'occasion de : - Végétaliser des pieds d'arbres sur le tronçon sud (rue Saint-Ambroise/place Léon Blum) ; - Créer un trottoir traversant au débouché de la rue du général Renault ; - Rénover le tapis de chaussée de l'avenue Parmentier (partie 11 ^{ème}) ; - Réfectionner les revêtements de trottoir si nécessaire.	Permis d'Aménager	PA au printemps 2022 Début de chantier : novembre 2024 (environ 13 mois de travaux)
Réaménagement de la rue Oberkampf Paris 11^{ème}	Réaménagement de la rue Oberkampf entre le Boulevard Jules Ferry et l'Avenue République dont les objectifs sont de : - Tranquilliser le quartier en supprimant le trafic de transit ; - Améliorer l'accessibilité universelle en élargissant les trottoirs ; - Végétaliser les voies qui le permettent soit par des jardinières soit par la plantation d'arbres.	Permis d'Aménager validé début fin 2022	Chantier en cours Fin de chantier: avril 2024

2.3. PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PRISE EN COMPTE

La Ville de Paris a étudié et pris en compte les enjeux environnementaux du périmètre d'étude dans une démarche d'évitement et de réduction pour concevoir le projet d'aménagement de Vélorue et de restructuration de la promenade Richard Lenoir.

Il est proposé dans cette partie une analyse de ces enjeux en fonction des sensibilités environnementales du site et des incidences pressenties des aménagements.

Les thématiques environnementales les plus sensibles vis-à-vis du projet d'aménagement sont le **trafic et les mobilités**, du fait de l'aménagement de la vélorue au niveau du square Jules Ferry, ainsi que la **biodiversité**, notamment lors de travaux de dépose des clôtures. Ces deux thématiques ont donc fait l'objet de focus spécifiques décrits ci-après.

Par ailleurs, le projet d'aménagement est à l'origine d'incidences positives attendues sur d'autres thématiques environnementales comme le paysage, la gestion des eaux pluviales, le confort bioclimatique, l'acoustique, la qualité de l'air. Ces thématiques ne font pas l'objet de développement dans la présente note centrée sur les incidences potentiellement négatives du projet.

2.3.1. Trafic et mobilités

La création d'une vélorue de part et d'autre du square Jules Ferry induit des modifications importantes de la desserte routière du secteur. Afin d'étudier l'impact de la vélorue sur le trafic routier local, des simulations de trafics ont été réalisées par Aimsun en avril 2023 puis décryptées par la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) dans une note d'experts. Ces études portent sur un périmètre volontairement élargi par rapport au périmètre de projet afin de prendre en considération les axes routiers structurants qui desservent le périmètre de projet.

2.3.1.1. SIMULATIONS DE TRAFIC ET NOTE D'EXPERTS SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION A TERME

La note des experts de la DVD de la Ville de Paris analyse les problématiques de circulation à partir d'une simulation du trafic à un horizon 2026 pour un scénario dit « de référence » et un scénario projeté appliqué sur un périmètre couvrant le 10^{ème} et le 11^{ème} arrondissement parisiens.

Le **scénario de référence 2026** intègre les projets prévus à horizons 2026 (cf. Figure suivante) et notamment :

1. Tous les projets de la mandature 2014-2026 : plan vélo (Nord-Sud, Est-Ouest, Rive Gauche ...), restructuration du réseau bus, les places, les zones 30 ... ;
2. La piétonisation de rue de Meaux sur la sortie de Colonel Fabien, entre l'avenue Secrétan et rue Bouret, et de la rue Edouard Pailleron ;
3. La remontée de l'avenue Secrétan sur la place de Stalingrad est uniquement autorisée au bus et taxis ;
4. La piétonisation de la rue Oberkampf arrivant sur l'avenue de la République et sur Jean-Pierre Timbaud arrivant sur le boulevard de la République

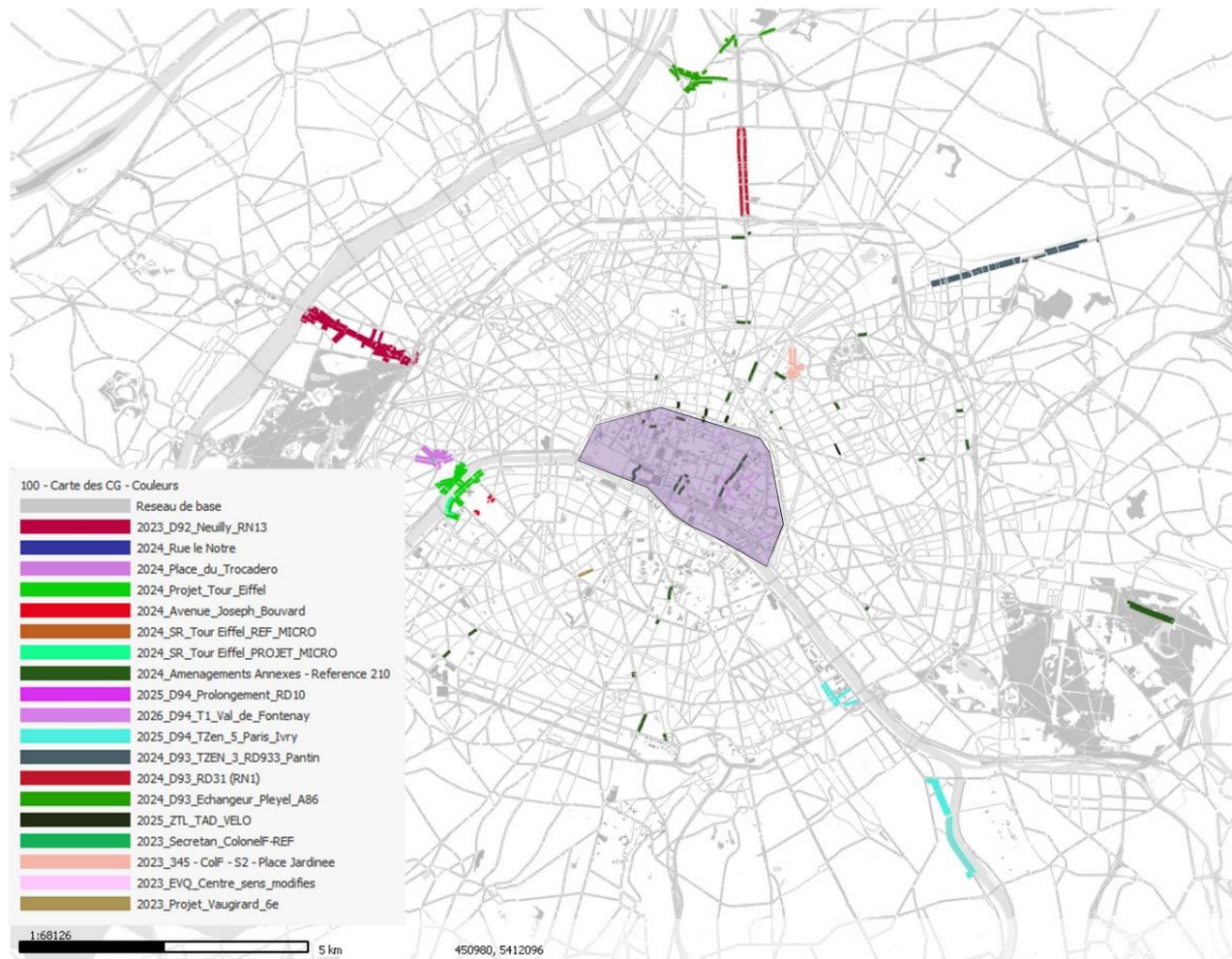


Figure 24 : Cartographie des principes retenus pour la simulation trafic du Scénario de Référence 2026 – Source : AIMSUN

Le scénario projeté 2026 intègre, en plus des projets du scénario de référence 2026, diverses modifications de circulations viaires à horizon 2026 et notamment la mise en œuvre du projet de Vélorue Jules Ferry (cf. Figure suivante). Les principales d'évolutions des circulations sont les suivantes :

1. Le secteur d'étude est situé aux abords de 3 quartiers engagés dans la démarche « Embellir votre quartier » (EVQ) : « Grange aux Belles – Terrage » (10^{ème}) - « République – St-Ambroise » (11^{ème}) - « Belleville – St-Maur » (11^{ème}).
2. Les avenues de Parmentier et Claude Vellefaux qui sont des axes structurants parisiens sont maintenues à double sens. Cela limite naturellement les itinéraires de shunt au travers des petites voies de quartier et préserve la navigabilité parisienne au travers des arrondissements.
3. La rue de la Folie Méricourt est inversée vers le Nord pour irriguer la rue de la Fontaine au Roi uniquement depuis cette voie.
La rue de la Fontaine au Roi est fermée avant le débouché sur le Bd de Belleville.
La rue de Saint Maur est mise en tête-bêche pour limiter le trafic à la seule desserte locale.
Des restrictions de circulation sont opérées sur les quais de Jemmapes, Valmy et rue du Fg du Temple.

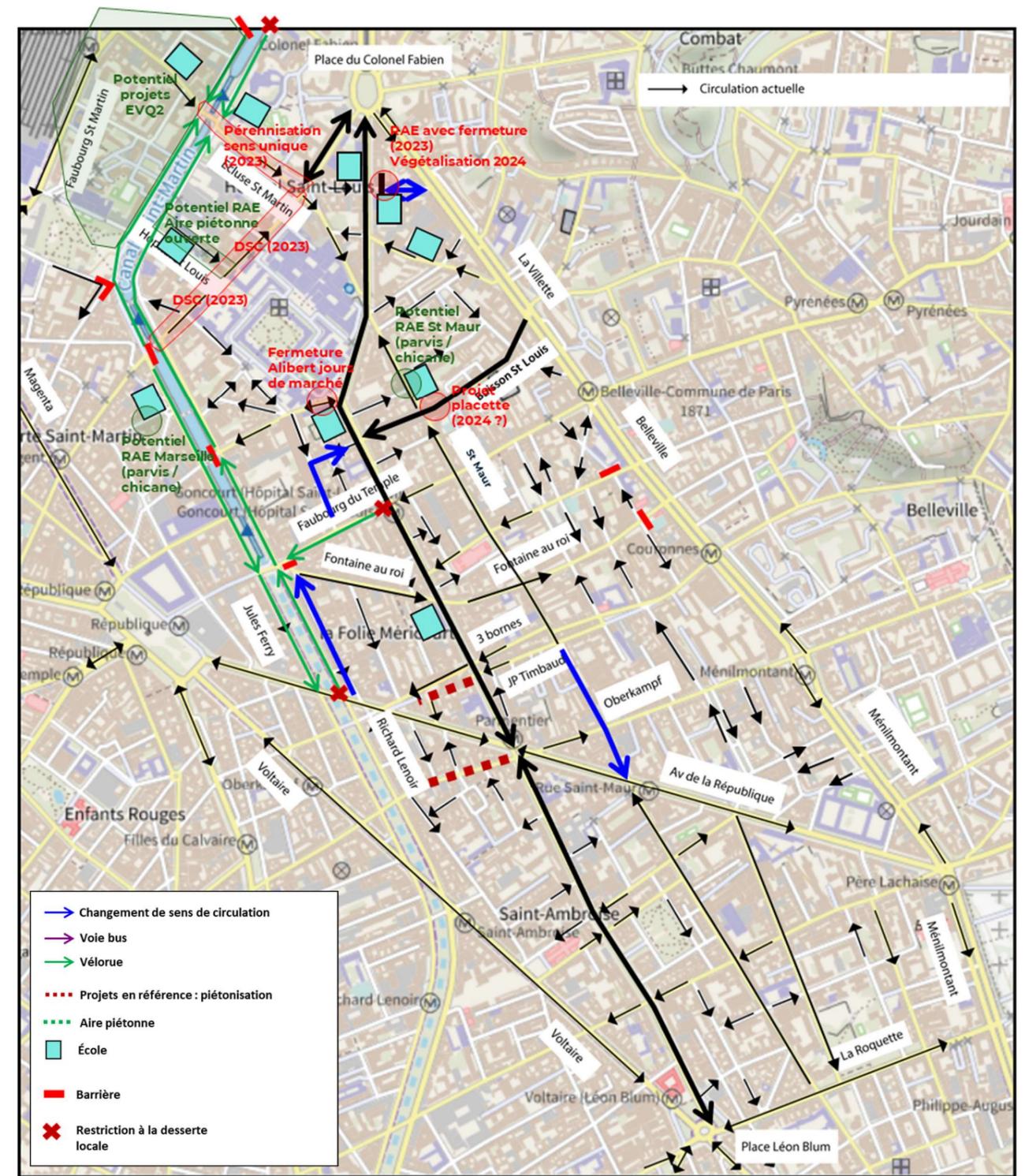


Figure 25 : Cartographie des principes retenus pour la simulation trafic du Scénario Projeté 2026 – Source : Ville de Paris

Les simulations réalisées permettent d'obtenir les résultats suivants en termes de différentiel de trafic entre le scénario de référence 2026 et le scénario projeté 2026 :

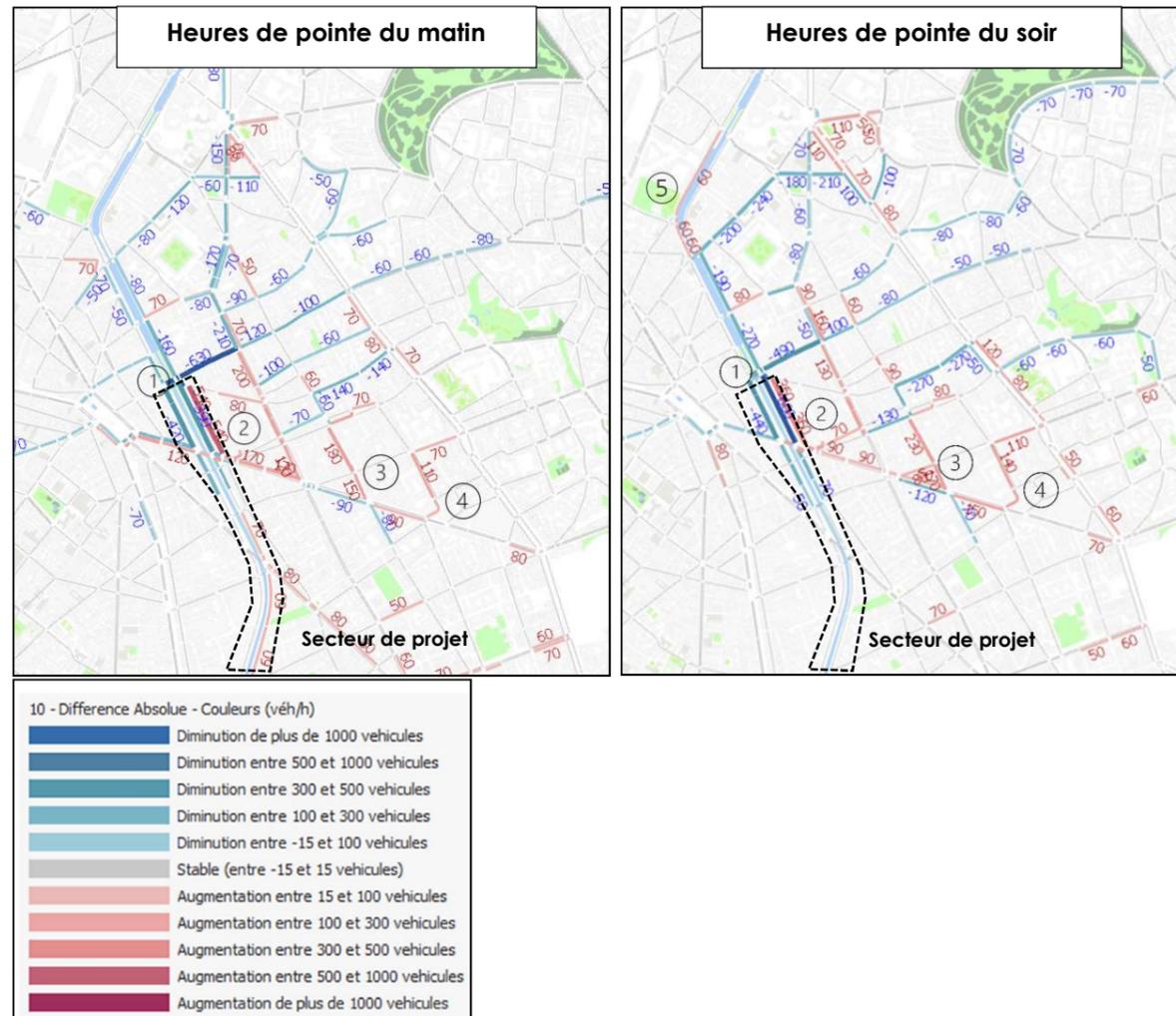


Figure 26 : Résultat des simulations trafic réalisées (Scénario de référence 2026 vs. Scénario projet 2026)
– Source : AIMSUN

La restriction de circulation dès la rue du Faubourg du Temps génère des rejets de trafic significatifs à l'échelle du quartier dans le secteur (Point ①), dans cette voie ainsi qu'au niveau du quai de Jemmapes et du Boulevard Jules Ferry.

Au niveau du point ②, la rue de la Folie Méricourt inversée reporte une partie du trafic initialement supporté par le Bd Jules Ferry puisque le trafic atteint **540V/h en heure de pointe matinale** (7h-10h) au lieu d'environ 100 V/h. Cette rue devient donc un point d'entrée de la zone, tout en restant à des niveaux de trafic de type « desserte locale ». La baisse du flux de 540 à 80 V/h sur rue de la Fontaine au Roi s'explique par la présence d'un point d'injection artificiel dans le programme utilisé par le prestataire Aimsun. Ces points sont une technique traditionnelle dans les études de trafic.

Compte de tous des paramètres multi factoriels analysés dans la simulation de trafic, de la géométrie de la voie et du caractère indirect des itinéraires,

Il est vraisemblable que le trafic sera contenu à moins de **300 VL/h en heure de pointe**.

Si l'on se base sur le taux de conversion horaire en H24 d'environ x12 en prenant le trafic de Fontaine au Roi comme référence, on peut estimer le trafic journalier à **3600 H24**, ce qui malgré l'augmentation de trafic maintient cette voie à un niveau de type « desserte locale » au même titre que plusieurs autres rues dans le secteur.

Finalement il convient de rappeler le contexte sur le Boulevard Jules Ferry qui sera l'entrée de la vélorue se poursuivant sur le 10^{ème} arrondissement. Le trafic sur ce cet axe est de l'ordre de 10 000V/jour avec en heures de points 650V/h. L'objectif de cette vélorue est de faire diminuer le trafic en dessous de 5 000 V/jour qui correspond au seuil des Doubles Sens Cyclables (DSC).

Pour atteindre ces flux la largeur de la voie prévoit d'être sensiblement réduite avec un recalibrage passant de 7,40 m à 5,00 m, la capacité d'écoulement sera donc fortement diminuée et la vitesse atténuée.

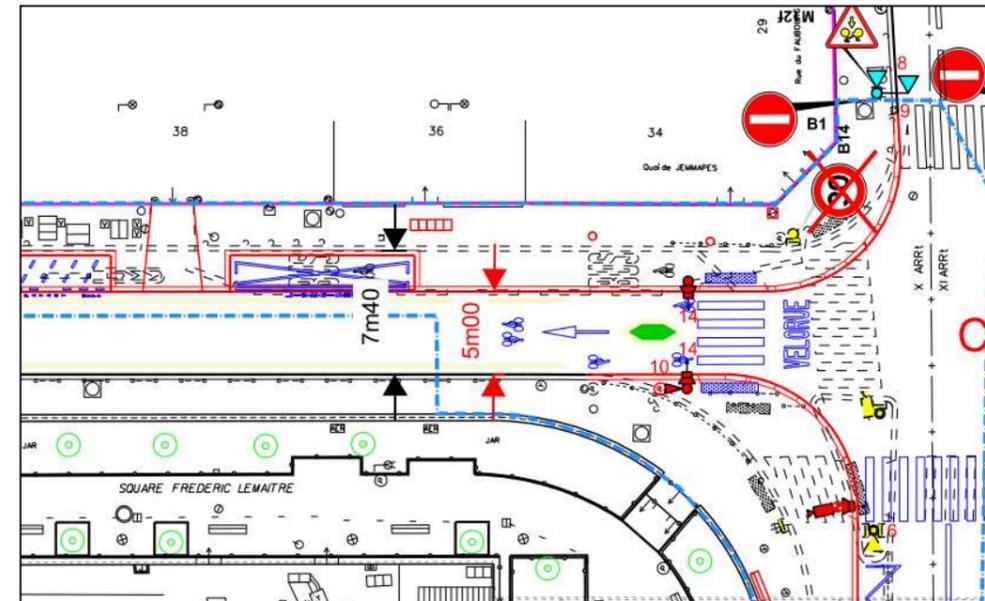


Figure 27 : Principe d'aménagement de la vélorue – Source : Ville de Paris

De plus, la restriction du trafic à uniquement la desserte locale accompagnée par les autres modifications du plan de circulation dans la zone induit une baisse estimée à 300 V/H basé sur les études de trafic.

Cela signifie qu'au final le trafic du Boulevard Jules Ferry devrait être inférieur à 300V/h soit environ 4000V/j comme illustré dans la figure ci-dessous. Par ailleurs, les rejets de trafic notamment sur rue de la Folie Méricourt induisent un débit qui restera contenu dans des proportions assimilables à un trafic dit de « desserte ».

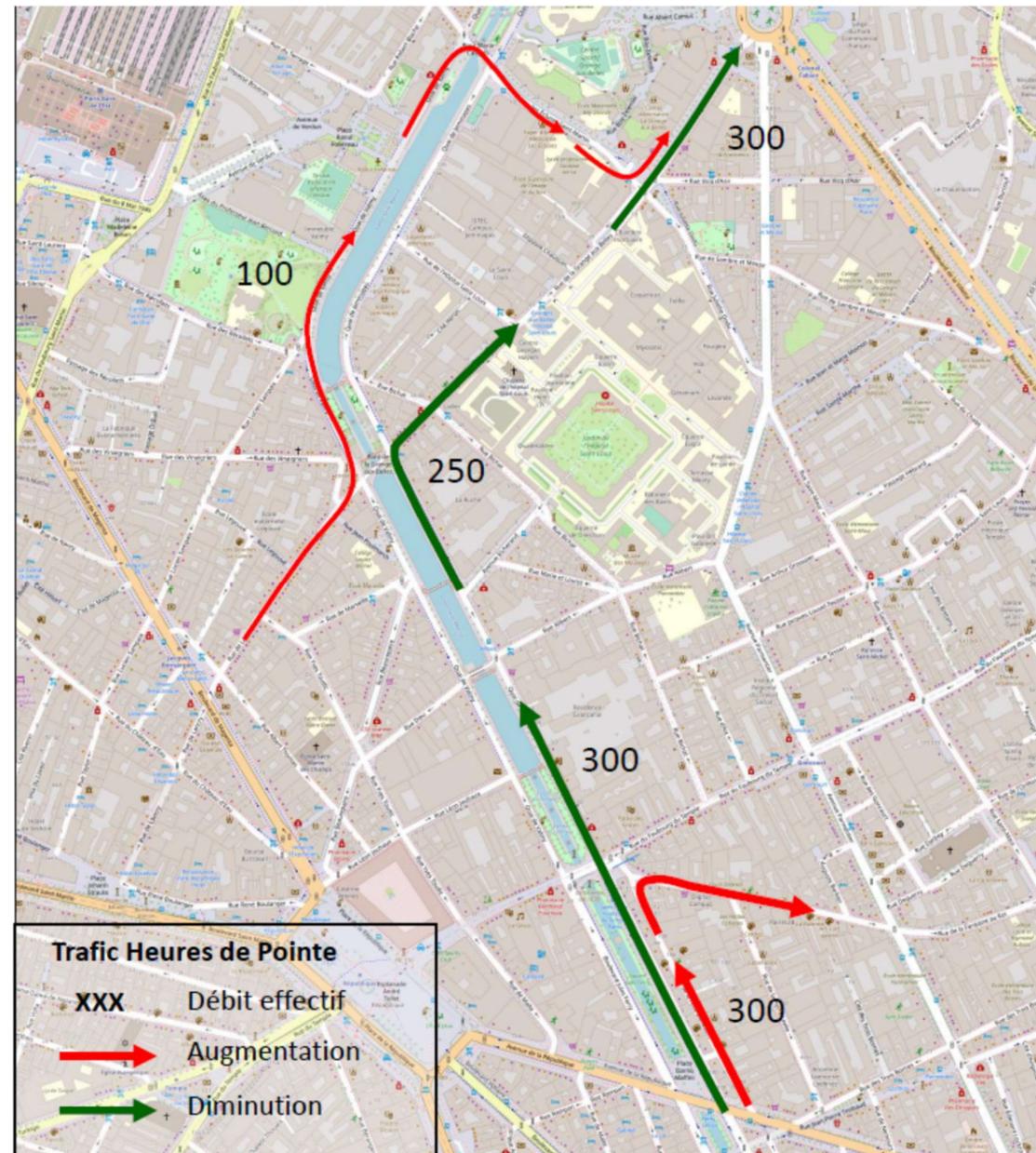


Figure 28 : Carte de report des flux simplifiée à « dire d'expert » - Source : Ville de Paris

2.3.2. Biodiversité

2.3.2.1. STRATEGIE DE VEGETALISATION ET DE GESTION DES ESPACES VERTS

L'essentiel des actions de végétalisation prendra place sur le secteur Jules Ferry dont le square sera étendu sur une largeur de 7,80m de chaque côté soit une surface végétale augmentée de 3 850m² (+70% par rapport à la surface actuelle de 5 600 m²) ;

Les interventions suivantes seront menées :

- Les zones végétales étendues comprendront de nouveaux massifs arbustifs en complément des haies existantes en alternance avec des massifs de vivaces car la strate herbacée est quasi inexistante actuellement. Cette création de strate améliorera et développera ainsi la biodiversité ;
- La végétation augmentée sera composée exclusivement d'essences régionales et indigènes ;
- A terme et au fur et à mesure de leur dépérissement naturel, le projet de la paysagiste en charge de l'opération prévoit le remplacement des espèces horticoles qui composent les haies aujourd'hui par des essences régionales et indigènes tout en créant des « trouées » visuelles (parties latérales en vert clair sur le plan ci-dessous) depuis les trottoirs et immeubles avoisinants vers les fontaines et oculi.

Au sein des 3 squares du boulevard richard Lenoir (Bréguet Sabin, Richard Lenoir et May Picqueray), les actions de renforcement de la végétalisation se feront essentiellement par l'implantation de pelouses aux endroits des aires de jeux actuelles afin de proposer des aires de repos aux usagers et réduire au maximum les zones imperméabilisées.

La même stratégie de renouvellement des haies que sur le secteur Jules Ferry sera appliquée. Elle consiste en le remplacement progressif des haies horticoles actuelles par des plantes régionales et indigènes au gré des dépérissement naturels.

A titre informatif, un relevé des essences d'arbustes et d'arbres identifiées sur le square Jules Ferry a été réalisé (ce relevé est transposable aux autres squares créés en même temps et avec le souhait d'une continuité visuelle par le groupement Mangin/Osty/Seurat.).

Le relevé des essences d'arbres présentes au sein du square met en évidence des essences identitaires des parcs urbains, comme le sophora (SOPHORA Japonica, 44 au total dans le square Jules Ferry), le savonier (KOELREUTERIA Paniculata, 17 individus), le cytise à grappes (LABURNUM Anagyrioides, 9 individus) ou encore le catalpa (CATALPA Bignonoides, 6 individus).

Parmi les espèces d'arbustes identifiées sur le square Jules Ferry, on retrouve les essences caractéristiques des haies horticoles, telles que :

- Le noisetier ;
- Le berberis ;
- Le cotoneaster ;
- Le troène ;
- Le prunier ;
- La viorne.

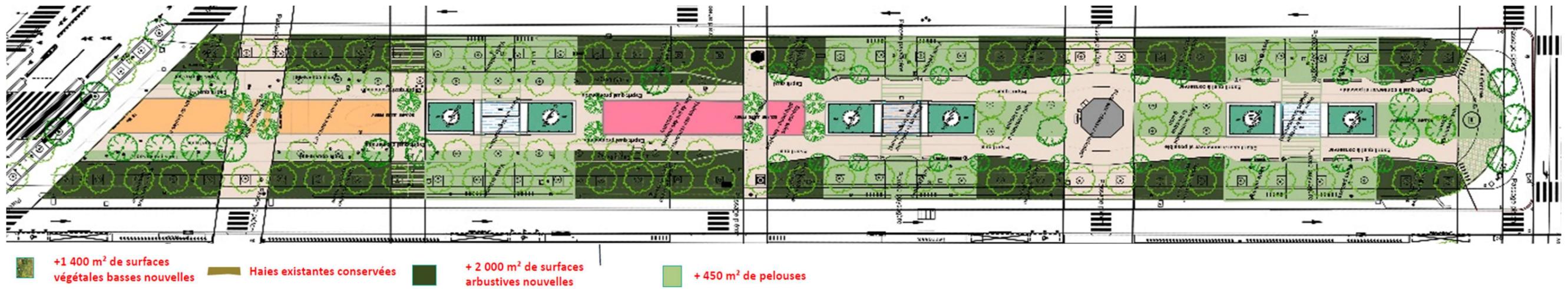


Figure 29 : Plan paysager des aménagements envisagés sur le square Jules Ferry – source : Ville de Paris

L'ensemble des espèces d'arbustes identifiées sur le square Jules Ferry sont présentées dans le tableau suivant.

Arbustes relevés sur Jules Ferry			
Genre	Espèces	Variétés	Nom commun
ABELIA	grandiflora		Abélie à grandes fleurs
AMELANCHIER	canadensis		Amélanchier du Canada
ARBUTUS	unedo		Arbousier
AUCUBA	japonica	crononaefolia	Aucuba du Japon
BERBERIS	chenaultii		Épine-vinette de Chenault
BERBERIS	darwinii		Épine-vinette de Darwin
BERBERIS	gagnepenii		Épine-vinette Gagnepain
BERBERIS	thumbergii	atropurpurea	Épine-vinette de Thunberg
BERBERIS	stenophylla		Épine-vinette à feuilles étroites
BUDDLEIA	davidii		Buddleia de David*
BUXUS	balearica		Buis des Baléares
BUXUS	sempervirens		Buis commun
BUXUS	sempervirens	sufruticosa	Buis commun nain
BUXUS	sempervirens	aureo marginata	Buis commun panaché
BUXUS	sempervirens	rotundifolia	Buis commun à feuilles rondes
CALISTEMON	citrinus		Rince-bouteille
CEANOOTHUS	thyrsifolius		Céanothe en thyrses
CHAMAECYPARIS	lawsoniana		Cyprès de Lawson
CHOYSIA	ternata		Oranger du Mexique
CORNUS	alba		Cornouiller blanc
COTONEASTER	damnerii		Cotonéaster de Dammer
COTONEASTER	lacteus		Cotonéaster laiteux
COTONEASTER	franchetii		Cotonéaster de Franchet
ELAEAGNUS	ebbingeii		Chalef de Ebbing
ELAEAGNUS	pungens	aureo marginata	Chalef panaché
EUONYMUS	japonicus	duc d'Anjou	Fusain du Japon
EUONYMUS	japonicus	président gauthier	Fusain du Japon
EUONYMUS	europaeus		Fusain d'Europe
EXOCHORDA	racemosa		Exochorda racemosa
FORSYTHIA	intermedia		Forsythia
FREMONTODENDRON			Frémontia
HEBE	sp		Véronique arbustive
HIBISCUS	syriacus		Mauve en arbre
ILEX	aquifolium		Houx
ILEX	castanaefola		Houx à feuilles de châtaigner
JUNIPERUS	chinensis		Genévrier de Chine
KERRIA	japonica		Corète du Japon
LAURUS	nobilis		Laurier sauce
LIGUSTRUM	japonicum		Troène du Japon
LIGUSTRUM	ovalifolium		Troène de Californie
LIGUSTRUM	ovalifolium	albo marginatum	Troène de Californie à bord blanc
LONICERA	nitida		Chèvrefeuille arbustif
LONICERA	pileata		Chèvrefeuille cupule
LONICERA	sp		Chèvrefeuille
MAHONIA	X charytii		Mahonia
OSMANTHUS	illicifolius		Osmanthe à feuilles de houx
PHILADELPHUS	coronarius		Seringat commun
PHLOMIS	fruticosa		Sauge de Jérusalem
PITTOSPORUM	tenuifolium		Pittosporum à petites feuilles
PITTOSPORUM	tenuifolium	variegatum	Pittosporum à petites feuilles panachées
PRUNUS	lusitanica		Laurier du Portugal
PRUNUS	lusitanica	panaché	Laurier du Portugal panaché
PRUNUS	lauroserasus	otto luycken	Laurier-cerise
PRUNUS	lauroserasus	zabeliana	Laurier-palme
PRUNUS	lauroserasus	caucasica	Laurier Du Caucase
PYRACANTHA	crenulata		Épine de feu du Népal
RIBES	sanguineum		Groseillier à fleurs
ROSA	arbustif		Rosier
ROSA	buisson		Rosier
RUBUS	thibetanus		Ronce du Tibet

Arbustes relevés sur Jules Ferry			
Genre	Espèces	Variétés	Nom commun
SALIX	rosmarinifolia		Saule à feuilles de romarin
SAMBUCUS	nigra		Sureau noir
SENECIO	gregeii		
SPARTIUM	junceum		Genêt d'Espagne
SPIRAEA	sp		Spirée
TAXUS	baccata		If commun
VIBURNUM	tinus		Viorne tin
VIBURNUM	davidii		Viorne de David
VIBURNUM	fragrans		Viorne odorante
VIBURNUM	pragens		Viorne de Prague
WEIGELIA	hybrida		Weigelia hybride

* Les buddleia de David étant considérés comme espèces exotiques envahissantes, il est prévu un arrachage des plans de cette espèce dans le cadre du projet.

NB : Il n'a pas été fait de relevé faunistique puisque les espaces d'hébergement et de nidification ne seront aucunement impactés.

2.3.2.2. IMPACTS DE LA DEPOSE DES CLOTURES SUR LA BIODIVERSITE

Le projet de réaménagement de la promenade induit la dépose des grilles de clôtures existantes, ainsi que la suppression des socles en granit de ces clôtures. Ces remaniements sont susceptibles de porter atteinte à la structure des sols, et potentiellement à la biodiversité associée à ces espaces.

La dépose des clôtures concerne les squares suivants :

- Square Breguet-Sabin : 100 ml de clôtures ;
- Square Richard Lenoir : 350 ml de clôtures ;
- Square May Picqueray : 350 ml de clôtures ;
- Square Jules Ferry : 350 ml de clôtures.

Les clôtures existantes ne dépassent pas 1,25 mètres en comprenant la longrine en granit sur laquelle elles sont scellées. L'ancrage côté intérieur du support granit est sur la majeure partie des squares situé sous environ 10 cm de terre végétale et couvre sol.



Figure 30 : Photographies des clôtures du square May Picqueray – Source : Ville de Paris



Figure 31 : Photographie des détails du scellements des clôtures aux longrines – Source : Ville de Paris

Afin d'éviter toute dégradation de végétaux, un protocole de dépose en 4 étapes sera suivi :

- Depuis la voirie, découpe des parties supérieures suivant l'angle de la longrine granit en légère courbe,
- Depuis la voirie, découpe des têtes d'ancrage et de la lisse basse,
- Depuis la voirie, dégagement manuel de la zone d'ancrage située dans le square en protégeant les végétaux,
- Depuis la voirie, découpe manuelle du restant de la clôture par éléments et de la lisse basse intérieure (étape la plus longue nécessitant un soin particulier sur la protection des végétaux en particulier arbustif les plus proches de la clôture)).

La finalisation de la dépose des clôtures sera accompagnée de la remise en terre dès 10 cm manquant et remise en place des plantes couvre sol.

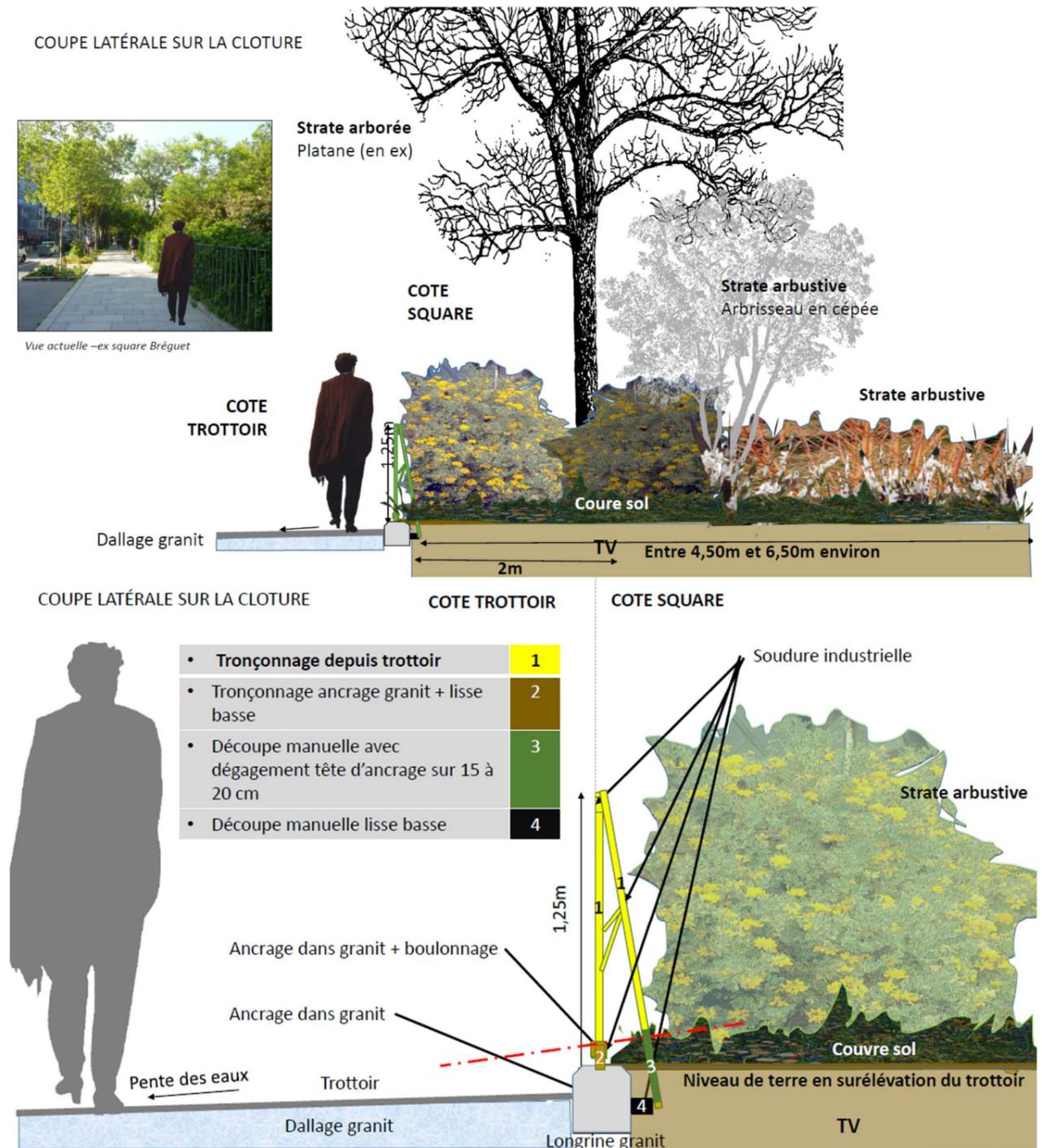


Figure 32 : Méthodologie de dépose des clôtures appliquée – Source : Ville de Paris

Ainsi, la méthodologie appliquée pour la dépose des clôtures permettra de d'éviter tout impact de l'intervention sur la biodiversité. Les espaces d'hébergement et de nidification ne seront pas touchés par ces opérations. La préservation de l'habitat naturel et des végétaux étant une priorité de la Ville de Paris, un marché spécifique sera lancé pour choisir une entreprise qui sera la plus à même de réaliser ces prestations.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du secteur de projet à l'échelle 1/25 000ème – Source : Géoportail	3
Figure 2 : Localisation des points de vue – Source : Géoportail	4
Figure 3: Plans de masse du projet sur le square Jules Ferry – Source : Ville de Paris.....	7
Figure 4 : Plan masse du projet sur le square Bréguet – source : Ville de Paris.....	8
Figure 5 : Plan-masse du projet du square May Picqueray – source : Ville de Paris	9
Figure 6 : Plan-masse du projet du square Richard Lenoir (du Nord au Sud) – source : Ville de Paris	11
Figure 7 : Modes d'occupation des sols des abords du projet de promenade Richard Lenoir – Source : Institut Paris Région, Juillet 2023	12
Figure 8 : Localisation des points de vue – Source : Géoportail	13
Figure 9 : Plan de situation du périmètre de projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches – source : Géoportail	15
Figure 10 : Plan de la promenade Richard Lenoir – Source : Ville de Paris	17
Figure 11 : Clôtures métalliques, communes à l'ensemble des parcs linéaires du périmètre d'étude – source : Ville de Paris.....	17
Figure 12 : Coupe transversale des aménagements prévus au niveau du square Jules Ferry – Source : Ville de Paris	18
Figure 13 : Plan du zonage pluvial de Paris au niveau du projet – Source : Zonage d'assainissement Ville de Paris	19
Figure 14 : Carte de caractérisation générale du sous-sol parisien – source : Annexe au zonage d'assainissement Ville de Paris	19
Figure 15 : Vue du square Jules Ferry – Source : Google Maps.....	20
Figure 16 : Photographie ou perspective avant / après de la périphérie du square Jules Ferry – Source : Ville de Paris	20
Figure 17 : Cartographie de localisation des secteurs d'intervention – source : Géoportail	20
Figure 18 : Plan-guide du projet de création de la vélorue le long du square Jules Ferry – Source : Ville de Paris.....	21
Figure 19 : Plan-guide du projet sur le sous-secteur du square Jules Ferry – Source : Ville de Paris	22
Figure 20 : Plan-guide du projet sur le sous-secteur du square May Picqueray – Source : Ville de Paris	23
Figure 21 : Plan-guide du projet sur le sous-secteur du square Richard Lenoir – Source : Ville de Paris.....	23
Figure 22 : Passerelle Bréguet-Sabin existante – source : Google Maps	24
Figure 23 : Plan-guide du projet sur le sous-secteur du square Breguet Sabin – Source : Ville de Paris	24
Figure 24 : Cartographie des principes retenus pour la simulation trafic du Scénario de Référence 2026 – Source : AIMSUN.....	26
Figure 25 : Cartographie des principes retenus pour la simulation trafic du Scénario Projeté 2026 – Source : Ville de Paris	26
Figure 26 : Résultat des simulations trafic réalisées (Scénario de référence 2026 vs. Scénario projet 2026) – Source : AIMSUN.....	27
Figure 27 : Principe d'aménagement de la vélorue – Source : Ville de Paris.....	27
Figure 28 : Carte de report des flux simplifiée à « dire d'expert » - Source : Ville de Paris.....	28
Figure 29 : Plan paysager des aménagements envisagés sur le square Jules Ferry – source : Ville de Paris	29
Figure 30 : Photographies des clôtures du square May Picqueray – Source : Ville de Paris.....	30
Figure 31 : Photographie des détails du scellements des clôtures aux longrines – Source : Ville de Paris ..	31
Figure 32 : Méthodologie de dépose des clôtures appliquée – Source : Ville de Paris	31